

numéro 49 décembre 2008

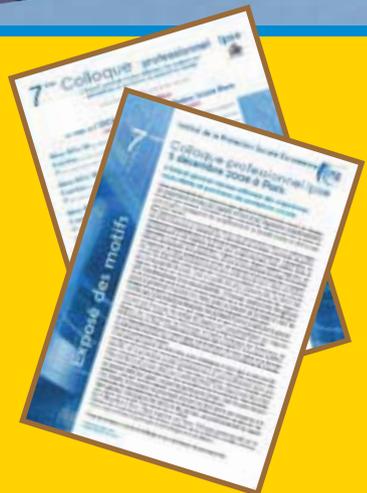
DES REMÈDES AUX CRISES



l'A Propos
 Pourquoi un Conseil
 d'Orientation à l'Ipse?

le Foliofocus
 Baladier & Deplaine
 L'accompagnement du changement
 et l'analyse des pratiques professionnelles

l'Agenda
 7^{ème} Colloque professionnel Ipse
 L'intérêt général: mission affirmée
 des organismes mutualistes et
 paritaires de protection sociale



L'Édito **3**

- De la tragédie à la comédie dramatique
- From Tragedy to Comedy

A la Une **4 à 5**

- Des remèdes aux crises
- Remedies for the crises

L'A propos **6 à 9**

- Le Conseil d'Orientation de l'Ipse
- The Orientation Council of Ipse
- L'assurance maladie allemande

les Folioles **9 à 12 - 14 à 17**

- Comment la protection sociale peut accompagner la flexicurité?
- How can social welfare go with flexicurity?
- L'Ipse forme et informe les DRH du groupe Audiens
- Fondation Audiens Générations
- Trophée Social des Télécoms 2008
- IRP Auto, les Bourses d'or 2008
- Une visite d'étude pour le groupe D&O
- Salon des services à a personne
- La section sociale du CESE traite la proposition de directive soins transfrontaliers de poupee russe

le Foliofocus **13**

- Baladier & Deplaine : L'accompagnement du changement et l'analyse des pratiques professionnelles

le Dialogue **18 à 19**

- La fin tragique d'un grand militant de l'Europe

les Écotiers **19 à 21**

- Le Comité économique et social européen fait peau(x) neuve's)
- The European Economic and social Committee gets a makeover
- Ca s'est passé loin de chez vous
- Le système de retraite en Suède
- Solvabilité II
- Congrès du Ciriec

les Reflets d'Europe **22 à 23**

- Les rendez-vous de l'Histoire
- Le guide suprême
- L'Europe frigide
- Des enfants pauvres en Europe
- Soupe à la bière tchèque

les Foliothèques **24 à 25**

C'est à lire

Au Programme **26 à 27**

7ème Colloque Professionnel de l'Ipse

AGENDA Folio 49

Colloque Professionnel de l'Ipse
vendredi 5 décembre 2008 8h45

Commission Synergie
mercredi 10 décembre 2008 9h30

Commission CSA
mercredi 14 janvier 2009 9h30

Commission Europe
mercredi 21 janvier 2009 9h30

Bureau
mercredi 4 février 2009 9h30

Commission Financière
lundi 9 février 2009 9h
mercredi 25 février 2009 9h30

Commission Europe
mercredi 18 février 2009 9h30



Ipse

Institut de la **P**rotection **S**ociale **E**uropéenne
92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
www.euroipse.org

FOLIO 49:

DECEMBRE 2008 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication :

Dominique Boucher

Rédacteurs :

Dominique Boucher, Julie Rouan,
Camille Boucher

Traductions :

Corporate Editions New Orléans

Dessins :

Jean-Pierre Terrien tél. 08 79 20 55 59
contact@in-medias.fr

Conception, réalisation et impression :
Lilli-Anne Camard

De la tragédie à la comédie dramatique :

Avoir le bon rôle pour l'intérêt général

L'Etat de crise que traversent à des degrés divers, l'ensemble des économies et des sociétés de la planète peut se situer aux confins de la tragédie et de la comédie dramatique.

Tragédie si l'on tient compte et l'on ne peut pas ne pas en tenir compte, de ses conséquences sur l'emploi, sur une plus grande précarité des plus précaires et du lot d'incertitudes sur le devenir de ce monde, de plus en plus en proie à la plus grande crise climatologique de l'époque contemporaine.

Comédie dramatique également lorsque les dogmes de l'ultra-libéralisme sont mis à mal par nombre de ceux qui, il a si peu de temps, en appréciaient tant les prophéties.

Pour notre part à l'Ipse, nous devons apprécier les conséquences sur l'actualité et le devenir de la protection sociale et le sort des populations couvertes.

Le Parlement européen a adopté à une forte majorité, le 20 novembre, son rapport sur l'avenir des systèmes de sécurité sociale.

Ce texte souligne l'impact du vieillissement de la population quant à l'accroissement des dépenses de retraite et aussi, bien entendu, à une hausse des plus prévisibles des dépenses de santé. Le Parlement insiste sur le principe de solidarité intergénérationnelle « au cœur des modèles sociaux européens ».

Ce rappel à l'efficacité de la solidarité vaut pour l'ensemble de la protection sociale, de base et aussi complémentaire.

La capacité des régimes de retraite par répartition a été saluée face à l'effondrement de très nombreux fonds de pensions.

Toutefois nos régimes sociaux et nos organismes ne vivent pas dans une île résistante à toutes tempêtes.

Le grand professionnalisme des institutions paritaires et des mutualités est de plus en plus avéré. Les efforts d'adaptation, le souci d'une action de prospective permanente, l'inventivité sont des plus nécessaires et doivent se produire par le renfort de la manifestation d'une identité propre à la protection sociale complémentaire solidaire et non rémunératrice de capitaux.

C'est tout le sens du travail continu de l'Ipse et de ses membres pour une plus grande prise en compte de leur qualité qui doit les faire reconnaître comme détenteur d'une mission d'intérêt général.

Pour contribuer à cela le 7ème Colloque Professionnel de l'Ipse, le 5 décembre 2008 à Paris, sera une étape importante.

Dans un cadre plus européen, les 31 août et 1er septembre 2009, à Stockholm, se tiendra la XXXIVème Rencontre Ipse où nous débattrons du devenir des assurances de personne de l'économie sociale de la protection sociale, dans un contexte de crise et aussi de marché en transformation profonde.



Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

From Tragedy to Comedy : Playing the Right Role for the Public Interest

The character of the crisis now affecting, to varying degrees, every economy and company on the planet lies somewhere between tragedy and comedy.

It is tragic if we take into account – and how could we not ? – the consequences for employment, the way it has made life more precarious for the most vulnerable populations, and the uncertainty that it has cast upon the future of the world, which is itself increasingly affected by the greatest climatological crisis of modern times. The crisis is comic insofar as the dogmas of hard-core capitalism are being called into question by the very people who so recently swooned over its prophecies.

We at Ipse, meanwhile, should take stock of the current situation and determine what it means for the future of social protection, and of the populations covered by it.

On November 20, by a substantial majority, the European Parliament adopted its report on the future of social-security systems.

The text points out not only increases in retirement spending, as the aging population strains the system, but also the consequent and entirely predictable increases in health spending. Parliament stresses the principle of intergenerational solidarity "at the heart of European social models." This reminder of the power of solidarity applies to all social protection, whether basic or complementary.

Lately, with so many pension funds collapsing, the virtues of contributory retirement schemes (régimes de retraite par répartition) have come in for praise.

But our social schemes and institutions are not moored in perfect havens, safe from all storms.

The professionalism of paritarian and mutualist institutions is becoming more and more apparent. Their efforts to adapt themselves, to continually look to the future, and to remain inventive are absolute necessities. For their efforts to continue, the separate character of complementary social protection — through solidarity, not return on capital — must be preserved and strengthened.

Ipse and its members work tirelessly in this direction, spreading awareness of their mission and of its value for the public at large.

To contribute to these efforts, the 7th Ipse Symposium, on December 5, 2008, in Paris, marks an important step.

Taking a more broadly European point of view, the XXXIVth Ipse Meeting will be held on August 31 and September 1, 2009, in Stockholm. It will feature debates on the future of personal insurance (assurances de personne), social economics, and social protection in a time of crisis and profound market transformations.

Des remèdes aux crises

La zone de turbulences que traverse la planète secouée par les crises financière et économique ne connaît de répit que se renforcent des bouleversements autrement plus conséquents avec le déclin climatologique. Les crises actuelles sont vécues, selon les continents et les pays, avec une intensité variable mais à force de globalisation, de mondialisation continue, les interdépendances des économies sont devenues telles que l'humanité est bien revenue à l'ère de la Pangée où la quasi-totalité des terres fut réunie entre deux dérives des continents.

Cependant, le mot crise n'a pas une seule signification tragique. Déjà son origine lors de la Renaissance, empruntait au latin médical pour définir une maladie caractérisée par un changement subit et généralement décisif, en bien ou en mal.

Par extension l'étymologie lui a ouvert comme autre définition une manifestation émotive, soudaine et violente, telles les crises de nerfs, de colère mais aussi et plus heureusement de fou-rire. A propos d'émotivité, les bourses d'échange des valeurs en sont nourries de telle façon que leurs comportements confinent à l'irrationnel, à la stupeur des tenants de l'économie réelle, seule fabrique de richesse et de capacité de redistribution sociale. Irrationnel pas tout à fait toutefois, la question fondamentale

reste posée de ce manquement à la constitution de l'ordre social tant pèsent les décisions égoïstes de ces financiers et autres traders d'esprit étroit, contraire à l'intérêt général. Le capitalisme a su vivre et survivre à des crises cycliques provoquées dans la douleur souvent par trop d'insouciance, d'avidité et une trop grande confiance en la « main invisible du marché » et surmontées par la mise en œuvre de grands plans de sauvetage et de remises en selle de puissants outils de régulation, souvent après des épreuves historiques douloureuses telle la seconde guerre mondiale.

Comme le bon sens agraire le rappelle, la croissance des arbres ne leur permet pas d'atteindre le ciel, et en rien cette croissance ne peut constituer une fin en soi. Surtout si elle n'est pas mise au service du développement économique et social qui doit être partagé entre les forces vives, mais aussi avec les populations « non productives » que sont les personnes en éducation, les retraités, les personnes souffrantes du fait de leur état de santé, les victimes de l'exclusion sociale. **Et c'est là que nous devons mettre en avant la force d'une protection sociale solidaire, organisée et étendue, comme condition incontournable de remède à la crise.**

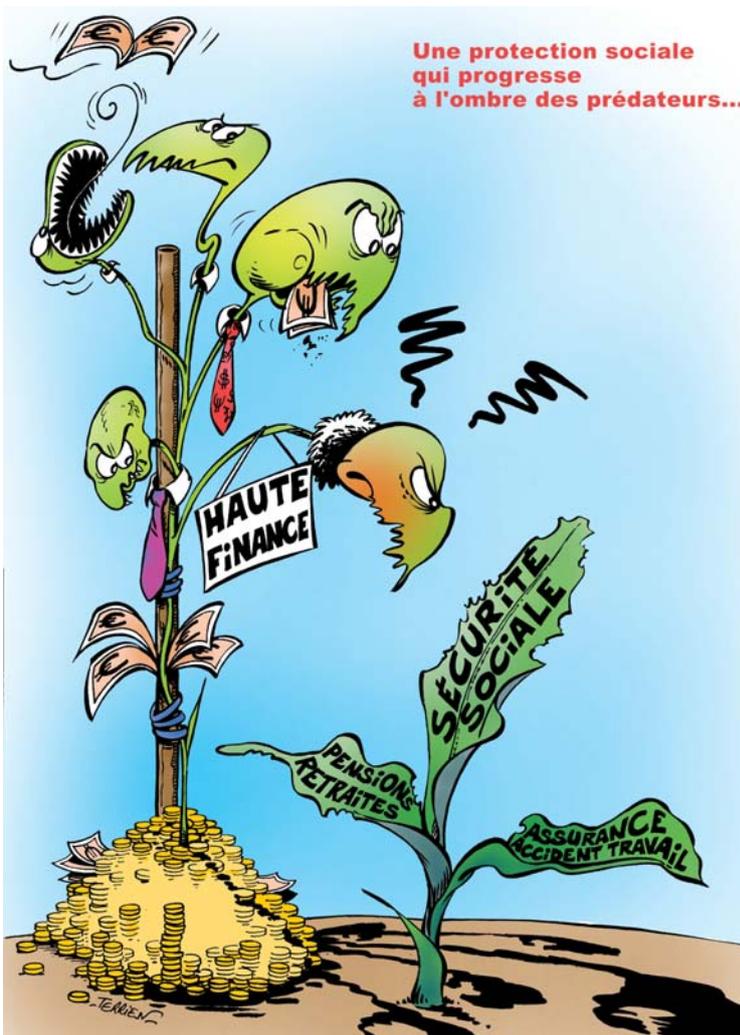
L'Europe dispose de cette protection sociale, certes à adapter sans cesse, mais dont les racines se confondent avec sa culture et son mode de développement économique.

Les retraites par répartition, aujourd'hui redevenues de grande actualité dans le continent sud-américain qui les avait mises au pilori, caractérisent, certes avec des différences de niveaux selon ses Etats membres, l'assurance vieillesse de notre Union européenne. Aujourd'hui des retraités états-uniens se retrouvent déshérités par leurs fonds de pension par trop liés à des fonds spéculatifs. 2000 milliards de dollars en fumée (1470 milliards d'euros) : soit le cinquième de l'épargne investie dans les fonds de retraite aux Etats Unis et des centaines de milliers de retraités en quête de job et des actifs retardant leur départ à la retraite.

Chiffres hallucinants qui rendent risibles mais aussi consternantes les attaques subies par le régime de l'Agirc, récemment accusé de fragilité pour une perte imaginaire de 600 millions d'euros, alors que seuls 100 millions manquent

eu égard à de seules prévisions de produits financiers. Bien entendu les régimes solidaires de protection sociale ne vivent pas en autarcie, dans des îlots échappant à toute contamination. La crise économique pèsera certainement lourd du fait de son impact sur l'emploi, donc sur les entrées de cotisations nécessaires aux paiements des engagements et des régimes sociaux.

Mais puisqu'il y a crise, de nouveaux besoins de sécurité s'imposent avec le renforcement des outils de régulation. Après un temps d'hésitation et de repli sur soi, les Etats



Une protection sociale qui progresse à l'ombre des prédateurs...

membres de l'Union européenne ont adopté, le 15 octobre, un plan d'action. Les procédures de coopération UE/Etats/BCE/BEI/Eurogroupe ont été renforcées. L'organisation de réunions mensuelles des superviseurs nationaux, la révision des règlements comptables IASB/IFRS et d'autres mesures ont été décidées dans l'attente d'une aussi contournable qu'hypothétique réforme plus complète du système financier international.

La tentation demeure grande pour les Etats membres de l'Union européenne de privilégier leur intérêt national. Les bisbilles au sein du couple franco-allemand, représentant 50% de l'économie européenne, en sont l'illustration. Pourtant seule l'union s'impose, assortie de l'impératif de la cohésion sociale renforcée avec pour socle la protection sociale solidaire.

Remedies for the Crises

The band of turbulence now rounding the world and inflicting financial and economic crises shows no signs of dissipating, even as other, more consequential disruptions, in the form of climate change, follow in its wake. Though different continents and countries are experiencing the current crises more or less intensely, globalization pushes on. Economic interdependence has advanced so far that humanity is in effect revisiting a long-vanished era, when almost all of the planet's land was united in a super-continent called Pangea.

Still, the meaning of the word crisis is not wholly tragic. *It was derived during the Renaissance from medical Latin, where it characterized a disease that provoked a generally decisive change in condition, for better or worse.*

The meaning of crisis has since stretched to include sudden, violent displays of emotion, like nervous breakdowns or fits of anger. More happily, however, it has stretched to include fits of laughter too. Speaking of displays, the behavior of the securities markets is currently so emotional as to verge on irrationality. It has stupefied the real economy's stewards — sole producers of real value, and sole agents capable of social redistribution. And yet market behavior has not quite been truly irrational. The fundamental question, over failures in the constitution of the social order, hangs in the air, so weighty and contrary to the common interest have the egotistical decisions of narrow-minded financiers and other traders turned out to be.

Capitalism has previously managed to live through and survive cyclical crises

under difficult circumstances. These crises have often been brought about by carelessness, greed, or excessive confidence in the «invisible hand» of the market, and mastery of them has come through large rescue plans and the introduction of powerful means of regulation, often after painful historical trials, like the Second World War.

*As the common sense of farmers reminds us, trees grow skyward but never reach the sky. Growth cannot be an end in itself. This is especially true if growth does not serve economic and social development, which should be shared not only among the economy's active forces but also with the «non-productive» population: students, retirees, the sick, victims of social exclusion. **We should thus point out, as a remedy for the crisis, the strengths of well-organized and extensive social protection based on solidarity.***

Europe already has such social protection. It needs constant adjustment, certainly, but its roots go far and deep into the Continent's culture and economic development.

Contributory retirement schemes (retraites par répartition) — once again relevant in South America, where they were previously pilloried — are characteristic of old-age insurance in the European Union, though different Member States certainly use them to different degrees. American retirees today find themselves disinherited by pension funds too closely tied to the speculative markets. \$2 trillion (1.47 trillion euros) up in smoke. That's one-fifth of all retirement-fund savings in the United States. It means hundreds of thousands of retirees now looking for work and active workers putting off their retirement.

These are staggering figures. Recent attacks on the AGIRC (general association of pension institutions for managerial staff) scheme appear ridiculous by comparison and are cause for dismay. AGIRC stood accused of fragility after an imaginary loss of 600 million euros. In fact, the amount is only 100 million euros, and that is the result of unrealized losses on financial products.

Of course, solidarity schemes of social protection do not exist in autarky, on islands safe from all contamination. The financial crisis will undoubtedly hit hard, if only because of its impact on employment, and thus on the social contributions necessary to cover the costs of current commitments and social schemes.

But the very existence of the crisis creates new needs for security as well as for increased regulation. On October 15, having hesitated and retreated momentarily behind their borders, the Member States of the European Union adopted an action plan. EU/States/ECB/EIB/Euro Group cooperation procedures were reinforced. Monthly meetings of national supervisors, the revision of IASB/IFRS accounting standards, and other such measures were decided on, while everyone mulls over a more complete reform of the international financial system: a reform as easy to skirt as it is hypothetical.

The temptation is great for Member States of the European Union to put their national interests first.

Squabbling between France and Germany, which together represent 50% of the European economy, illustrates the temptation well. But unity, with increased social cohesion founded on social protection through solidarity, is no longer an

Le Conseil d'orientation de l'Ipse

Pourquoi un conseil d'orientation ?

Bernard Petit-Jean, président du Conseil d'orientation

Afin de dynamiser et adapter ses missions auprès de ses adhérents et de ses partenaires, l'Ipse décide en 2006, de la mise en place d'une commission dite «consultative» regroupant partenaires sociaux, universitaires, experts ...

Cette commission répondait au souhait d'associer à la réflexion des adhérents de l'Ipse (institutions de protection sociale liées au monde de l'entreprise et du travail), des personnes qualifiées soit par leur position de partenaire social, soit par leur qualité d'expert acquise dans le domaine de l'économie sociale, de la gestion des systèmes sociaux de santé et des revenus de remplacement (retraite, invalidité, incapacité de travail, chômage ...).

Rôle du Conseil d'orientation

La première réunion de la commission «consultative» (14 mars 2007) a permis une clarification de son rôle au sein de l'Ipse. Celle-ci aura pour objet d'être un **Conseil d'orientation** (nom qui sera retenu par l'Assemblée générale Ipse d'avril 2007) chargé de déterminer les thèmes prioritaires de réflexion, d'étude et de manifestations pour l'Ipse en lien avec les partenaires et réseaux dans l'ensemble de l'Union européenne.

Le conseil d'orientation qui n'est pas un lieu de décisions, se définit comme un lieu d'échanges visant à éclairer le choix sur le long terme du conseil d'administration. Il s'agit de donner au travail quotidien de l'Ipse une dimension plus prospective.

Articulation du Conseil d'orientation et des autres structures

Une fois adoptées par le conseil d'administration, l'Ipse met en œuvre les pistes ouvertes par le Conseil d'orientation dans le cadre de ses activités habituelles telles que les études, les Rencontres, les colloques professionnels, les visites d'études.

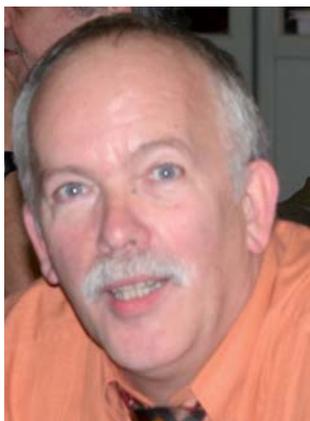
Les thèmes étudiés en 2008

Ainsi le premier thème prioritaire retenu à l'issue des deux réunions du conseil d'orientation (mars et décembre 2007) incite-t-il l'Ipse à poursuivre ses travaux sur le sujet de l'emploi et de la protection sociale en l'orientant sur la sécurisation des parcours professionnels.

- La XXXIIIème Rencontre Ipse (juillet 2008 au Parlement Européen à Strasbourg) a abordé les questions liant la protection sociale de base et complémentaire et flexicurité.

- L'Ipse a lancé une enquête auprès de ses adhérents pour connaître les initiatives développées par les organismes de protection sociale dans le domaine de la flexicurité.

La dernière réunion du Conseil d'orientation du 22 octobre 2008 s'est saisie des conclusions de ces travaux et enquêtes et vient à nouveau enrichir les débats sur ce thème avec le même souci d'être le plus concret possible et permettre la novation. Le Conseil a aussi débattu d'une proposition faite aux instances de l'Ipse, d'une étude sur l'impact des crises financière et économique sur la protection sociale complémentaire.



Bernard Petit-Jean

Un outil essentiel

L'Ipse, dans sa démarche, confirme sa caractéristique d'être un lieu d'échanges réciproques, de réflexions et de perspectives nourries d'expériences et d'études, de relevés de bonnes pratiques.

Le Conseil d'orientation s'avère ici un outil essentiel. ■

Ipse Consultative Committee

Why a Consultative Committee?

Bernard Petit-Jean, président of the Orientation council Ipse

To adapt its missions to its members and partners, and inject some dynamism, Ipse decided in 2006 to establish

a «consultative» committee of social partners, professors and researchers, experts, and others.

Ipse was responding to its own desire to ally the thinking of its members and with that of other qualified persons, who might hold positions as social partners or have amassed expert knowledge in social economics or social-systems management in health care or replacement income (retirement, invalidity, inability to work, unemployment, etc.).

The Orientation Council's Role

The «Consultative» Committee's first meeting (on March 14, 2007) clarified its role within Ipse. It would serve as an orientation council (the name would be retained by the Ipse general assembly of April 2007). It would be charged with determining Ipse's priority themes for reflection, study, and events, in collaboration with partners and networks throughout the European Union.

The orientation committee, which is not a decision-making body, is defined as a deliberative body, a forum for exchange, clearing the way for eventual, long-term decisions by the board of directors. The idea is to add some forecasting to IPSE's daily work.

How does the orientation Council fit in with other Ipse structures?

Once decisions have been made, Ipse sets out on the paths cleared by the orientation Council for its usual activities, such as studies, Meetings, professional colloquia, and visits.

Themes explored in 2008

The first priority theme settled on after the orientation

council's two meetings (March and December 2007) calls on Ipse to pursue its work on employment and social protection, with a focus on securing professional career paths.

- The 33rd Ipse Meeting (July 2008 at the European Parliament in Strasbourg) took up issues linking basic and complementary social protection with flexicurity.
- Ipse launched a survey among its members asking about initiatives developed by social-protection organizations in the area of flexicurity.

The orientation Council's meeting on October 22, 2008 took up the conclusions of those projects and surveys and once again enrich the debate over the themes involved, taking the usual care to keep things as concrete as possible while allowing for creativity and innovation.

An essential tool

In taking this step, Ipse reaffirms its central purpose of providing a forum for mutual exchange, reflection, and prospects, nourished by experience, studies, and knowledge gleaned from good practices. The orientation council is thus an essential tool.

L'assurance maladie allemande : le fonds de santé

Otto Kaufmann, Max-Planck-Institut de droit social, Munich ; vice-président de l'Ipse.

L'assurance maladie légale allemande couvre environ 90% de la population. Elle peut être complétée par l'assurance maladie privée pour bénéficier de prestations complémentaires. Une assurance privée peut, de plus, se substituer à l'assurance sociale et couvrir l'intégralité du risque pour les assurés qui remplissent certaines conditions. Certaines réformes, comme celle encore en cours concernent aussi l'assurance privée.

Depuis une vingtaine d'années des réformes de plus ou moins grande envergure se succèdent, chacune visant des mesures particulières, telles que par exemple en 2003 l'obligation de formation continue pour les médecins, mais leur principal objectif commun à toutes, est de contenir les dépenses et de ne pas augmenter le taux de cotisations.

La réforme en cours qui doit aboutir en 2009 avec la mise en place du fonds de santé, a explicitement pour but de renforcer la compétitivité dans l'assurance maladie et prévoit des mesures particulières à cet effet. Elle a un impact sur le champ d'application personnel. Certaines catégories de personnes sont obligatoirement assurées de par la loi. Les travailleurs salariés dont la rémunération dépasse un certain montant¹ ne sont pas assujettis obligatoires ; mais ils peuvent s'assurer volontairement. Or, la réforme l'assurance maladie prévoit pour tous. Il ne s'agit cependant pas d'une CMU «à l'allemande», mais d'une obligation d'assurance qui incombe aux individus et d'une obligation des assureurs d'accepter la demande d'affiliation. A ce niveau, l'assurance privée est également concernée par la réforme.

Le champ d'application de l'assurance maladie légale étant déterminé par la

loi, il s'ensuit qu'en principe seules les prestations expressément prévues par la loi peuvent être prises en charge par les caisses².



Otto Kaufmann

La réforme prévoit l'exclusion de la prise en charge de coûts résultant de complications d'interventions chirurgicales. De nouvelles prises en charge sont également décidées, notamment de certaines vaccinations et de cures «enfants/parents». Les assurés pourront opter, à l'avenir, pour différents programmes de prestations proposées par les caisses et choisir entre différents montants de cotisations. Certains programmes seront laissés à l'appréciation de la caisse, d'autres devront être obligatoirement proposés. L'étendue des prestations prises

en charge pourra ainsi varier. L'assuré pourra aussi convenir avec la caisse de supporter une partie du coût normalement à charge de la caisse. En contrepartie la caisse lui versera des primes. Cette évolution introduit un fort élément de prise en charge individuelle, une certaine désolidarisation dans la mesure où seules les personnes en bonne santé peuvent, de fait, avoir recours à de tels modèles, tandis que les autres n'ont que le choix de continuer l'affiliation au tarif plein. Les caisses qui obtiennent un bilan financier positif – notamment eu égard des effets financiers en application des règles applicables au système de compensation entre les caisses (v. infra) - auront le droit d'en faire bénéficier leurs assurés.

Le financement est au centre de la réforme qui prévoit des mesures et règles spécifiques à d'autres niveaux. Ainsi, les prix fixes pour certains médicaments et autres produits, dont le but est d'inciter à l'utilisation de produits moins onéreux, devront être plafonnés.

C'est pourtant le **fonds de santé** qui constituera la pièce maîtresse de la réforme³. Il est essentiellement financé par des cotisations sociales et par une subvention étatique, c'est de ce fonds que seront tirées les rémunérations des différents acteurs de l'assurance maladie.

«Avec la mise en place de ce fonds disparaîtra une particularité de l'assurance maladie légale, car les caisses perdent le pouvoir de déterminer le niveau de leur financement.» En effet, le taux de cotisation est jusqu'à maintenant déterminé par chaque caisse, mais à compter du premier janvier 2009 le gouvernement fixe un taux de cotisation unique à hauteur de 15,5%, à verser dans le fonds par l'employeur et le travailleur salarié. Ce dernier versera cependant 0,9% en plus, à sa seule charge.

Les modifications dans les modalités de financement concernent aussi la **compensation financière** entre les caisses.

Chaque caisse reçoit de ce fonds de santé une somme forfaitaire pour chaque assuré affilié auprès d'elle ; cette somme est ajustée en fonction de l'âge, du sexe et de l'état de santé des assurés affiliés à la caisse concernée. La situation globale de la caisse en fonction des affiliés est ainsi prise en compte – comme c'était déjà le cas auparavant, pour le calcul de la compensation financière entre les différentes caisses. La compensation financière reste ainsi maintenue, mais elle sera basée sur la morbidité des assurés de chaque caisse.

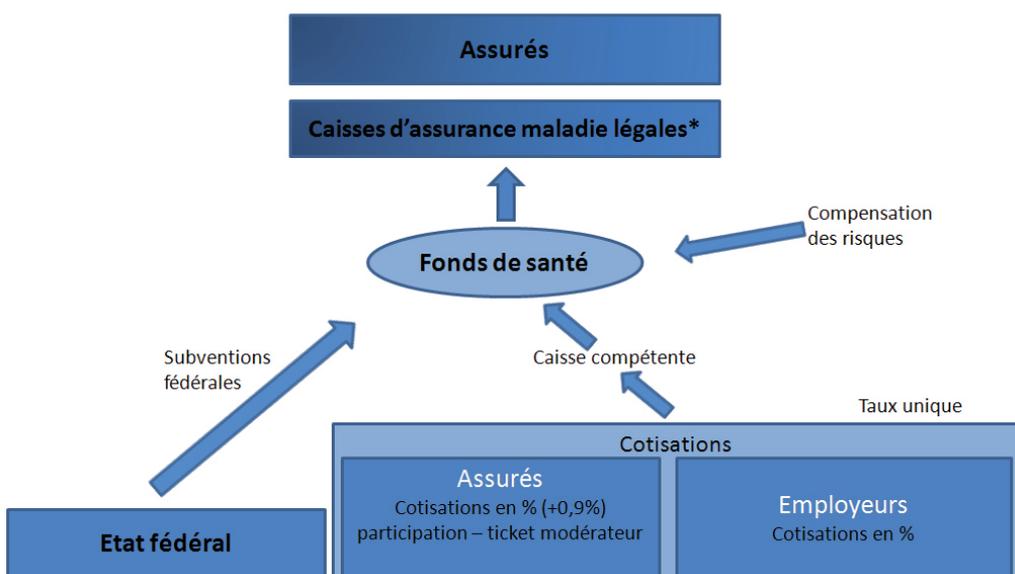
Les caisses qui n'arriveront pas à couvrir l'ensemble de leurs dépenses avec la somme qui leur aura été versée, seront autorisées à pratiquer une cotisation complémentaire avec pour effet de relever le taux de cotisation dans la limite d'1% du salaire soumis à cotisation; cette augmentation est alors à la seule charge du salarié.

Il est donc indéniable que les modalités dans le financement changent fortement. «Pour faire face à des dépenses que certaines voire toutes les caisses calculent vers le haut, certaines ont déjà procédé à des fusions.» Si le nombre de caisses ne chutera pas dans un avenir proche, on peut cependant s'attendre à ce qu'il diminue, d'autres fusions de caisses étant attendues.

Une incitation à la fusion entre caisses est la conséquence d'une autre mesure de réforme. A l'avenir, le Land sur le territoire duquel une caisse est implantée ne sera plus tenu de garantir le paiement d'une caisse en difficulté financière. Il y aura, certes, l'obligation de mettre sur pied des mesures de solvabilité dans le but d'éviter à une caisse de déposer le bilan; si cela arrivait malgré tout, les caisses de même types, voire l'ensemble des caisses seront tenues pour solidaires.

Financement de l'assurance maladie allemande

à partir de 2009



* On compte 221 caisses : 15 caisses locales (Ortskrankenkassen), 170 caisses d'entreprise (Betriebskrankenkassen), 17 caisses corporatives (Innungskassen), 9 caisses agricoles (landwirtschaftliche Krankenkassen), une caisse mines/chemin-de-fer/mer (KBS), une caisse des gens de mer, 9 caisses de substitution (Ersatzkasse).

Les caisses de substitution sont divisées en caisse d'employés (7) et en caisses d'ouvriers(2), bien que cela n'ait plus d'importance.

Le débat ne s'estompera certainement pas lorsque le fonds de santé aura été mis en place en janvier 2009.

compensation financière entre les caisses.

La compensation financière selon les risques a été mise en place dans le but de promouvoir la concurrence entre caisses et d'éviter des effets financiers non désirés. Chaque caisse créancière de versements compensateurs reçoit pour chaque assuré des moyens de finances calculés en fonction du risque. La compensation n'est pas réalisée en fonction des dépenses réellement effectuées par les caisses concernées, elle égalise seulement les dépenses «standardisées». Sur le fonctionnement de la compensation, v. en langue française par exemple Kaufmann, *La concurrence dans l'assurance maladie légale allemande*, in *Concurrence et protection sociale en Europe*, sous la direction de P. Hassenteufel et S. Hennion-Moreau, PUR (Presses universitaires de Rennes), 2004, 245 ss.

1 En 2008 : 48.150 Euros par an (en 2009 : 48.600 Euros).

2 La loi prévoit également des prestations en nature. A cet égard il convient de noter que pendant les six premières semaines de l'incapacité de travail, l'employeur est tenu de maintenir le salaire intégralement, en application de la loi.

3 Ce fonds continue de susciter de fortes critiques. Un journal a écrit «Merkels Montagsauto», ce qui signifie que le fonds même démarre avec de graves inconvénients de fonctionnement (Sued-deutsche Zeitung, 4 et 5 octobre 2008).

Comment la protection sociale peut accompagner la flexicurité

Conclusions de la XXXIII^{ème} Rencontre Ipse

Frédéric Turlan, rédacteur en chef de Liaisons sociales Europe

Comment les acteurs de la protection sociale peuvent donner corps au volet «sécurité» de la flexicurité. Tel était l'enjeu de la Rencontre organisée par l'Institut de la protection sociale européenne (Ipse), les 3 et 4 juillet derniers, à Strasbourg.

Si la succession des interventions a pu donner une impression de confusion, la cause en est à rechercher non pas dans la qualité des orateurs, mais dans la complexité du concept de flexicurité. En effet, ce dernier ne se résume pas à la conciliation de deux rêves, celui de l'employeur : pouvoir licencier facilement, rapidement et le moins cher possible, et celui du salarié : occuper un emploi comparable à ceux de la fonction publique, avec une rémunération dynamique à la clé.

Un concept multiforme

La flexicurité, prise dans son acception la plus large, couvre en effet tous les champs :

- Elle concerne plusieurs droits, le droit du travail et celui de la sécurité so-

ciale, comme l'a montré Jean-Pierre Chauchard, professeur à l'université de Nantes, mais aussi le droit fiscal, le droit de la concurrence ou encore le droit de la libre prestation de services.

- Elle fait travailler ensemble de multiples acteurs et plus les seuls partenaires sociaux, ainsi que le note Pascale Vielle, professeure à l'Université catholique de Louvain, comme par exemple les services sociaux ou ceux chargés de gérer la petite enfance.

- Elle oblige à coordonner des politiques publiques multiples, comme celles consacrées à l'emploi, à la formation professionnelle ou encore à l'éducation.

- Elle considère les travailleurs au sens le plus large et pas seulement les salariés en CDI à temps plein. «Le lien entre contrat de travail et protection sociale doit être revu», explique Jean-Pierre Chauchard. La sécurité doit être pensée pour les temps partiels, les intérimaires, les salariés des sous-traitants, mais aussi pour ceux qui sont, temporaire ou non, exclus du marché du travail, ainsi que pour les tra-



en place, comme le suggère le Livre vert sur la modernisation du droit du travail, un socle de droits fondamentaux au profit de tous les actifs quels que soient leurs statut ou type de contrat.

Un sentiment de gâchis

L'autre sentiment qui domine à la lecture de tous les travaux menés sur la flexicurité et la sécurisation des parcours professionnels – qui, en France, est le terme qui tend à s'imposer au détriment de celui de flexicurité, comme le relève Solveig Grimault, chercheuse à l'Ires – est que ces travaux n'ont toujours pas débouché sur une politique tangible.

Les pistes lancées par le rapport Kok de 1993, prônant des réformes alliant flexibilité et sécurité après une concertation sociale, ou par le rapport Boissonnat de 1995, ébauchant un statut social de l'actif, ou encore les travaux d'Alain Supiot semblent incapables de faire franchir le pas d'une mise en oeuvre politique. Il aura fallu le récent accord sur la modernisation sociale pour que l'on parle d'une « flexicurité à la française », autrement dit a minima. Voilà donc une dizaine d'années que des filières créatrices d'emplois, telle la gestion de la petite enfance ou de la dépendance, ne parviennent pas à trouver un modèle économique pour proposer des métiers et des parcours professionnels qualifiants et attractifs.

Enfin, le concept de flexicurité est symptomatique de la déconnexion qui se manifeste entre les attentes des citoyens européens et ce que leur propose l'Union européenne. Car ce concept, porteur d'émancipation personnelle et de liberté lorsqu'il est présenté par Amartya Sen, Prix Nobel d'économie, devient insipide une fois passé à la moulinette communautaire. « À force de rechercher le plus petit dénominateur commun », selon l'expression de Laurent Duclos, sociologue et économiste à l'Idhe, son intérêt perd en importance, au point que l'on oublie le sujet sur lequel la flexicurité produit ses effets : le citoyen européen. Ce dernier est considéré comme un pion sur le marché du travail bien plus qu'un acteur de son parcours professionnel et de sa vie privée. Ce qu'il retient du message de l'Union européenne, c'est : si tu perds ton travail, tu seras indemnisé pour te permettre de retrouver un travail, mais pas trop, et pas trop longtemps. Et comme l'Union européenne est bonne mère, elle lui prévoit aussi un accès à la formation pour faciliter son retour sur le marché du travail.

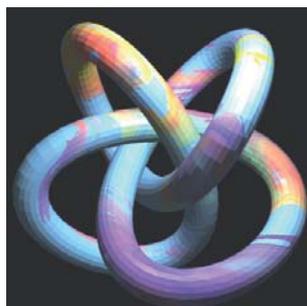
Une telle approche ne risque pas de sortir les citoyens de la situation de « flexicarité », selon l'expression de

Laurent Duclos, qu'ils vivent actuellement, ni de leur donner des armes pour prendre place dans une économie de la connaissance censée, selon l'objectif fixé à Lisbonne en 2000, devenir la plus compétitive du monde d'ici à deux ans. Le concept finit par être tellement creux que personne ne peut réellement y adhérer.

Des réponses aux besoins des citoyens

À force de brider tout projet, la Commission européenne finit par susciter un rejet. Elle présente une directive sur les soins de santé transfrontaliers, « mais c'est pour aborder le problème sous l'angle du marché intérieur et moins sous celui de l'égalité d'accès des citoyens aux soins de santé », note Joseph Niemiec, secrétaire confédéral de la CES. L'intégration européenne ne constitue plus pour le travailleur une amélioration par le haut et elle est même perçue comme un danger.

Pourtant, la flexicurité pourrait être le fondement d'une politique novatrice et répondant aux besoins des citoyens européens. Par exemple, en définissant, comme le suggère Pascale Vielle, un « panier de besoins de sécurité », en œuvrant à offrir une sécurité homogène pour tous quels que soient les statuts ou encore en concevant des protections calées sur les besoins d'une personne isolée afin de lui permettre de participer au marché du travail, de vivre décemment si elle en est exclue et de pouvoir exercer ses responsabilités familiales.



How can social welfare go with flexicurity?



Frédéric Turlan

How can actors in the field of social welfare give weight to the "security" part of flexicurity? At the meeting organized by the Institute for European Social Protection (Institut de la protection sociale européenne, or Ipse) on July 3 and 4 in Strasbourg, this was the issue at stake.

If the meeting's succession of presentations appeared confusing, the quality of the speakers was not to blame. Rather, the confusion was due to the complexity of the concept of flexicurity itself. Indeed, the term cannot be summed up as the reconciliation of two dreams – on the one hand the employer's, to be able to lay off workers as easily, quickly, and cheaply as possible, and on the other the employee's, to hold a job comparable with those in the public sector, with dynamic income to boot.

A multifaceted concept

Flexicurity, taken in its broadest sense, applies to all fields:

- *It touches on multiple areas of the law, as Jean-Pierre Chauchard, a professor at the University Nantes, showed: not only labor and social welfare law, but tax law and competition law, as well as law regarding the freedom to provide services.*

- It demands that multiple actors work together, not social partners alone, noted Pascale Vielle, a professor at the Catholic University of Louvain: including, for example, social services or early childhood services.
- It necessitates the coordination of multiple public policies, such as employment, job training, and education.
- It considers workers in the broadest sense of the term, rather than only taking into account full-time salaried workers with open-ended contracts, as Jean-Pierre Chauchard explained: "The link between work contracts and social welfare must be reexamined." The issue of security should extend to part time and temporary workers, subcontractor employees, and people excluded from the job market – temporarily or not – as well as the self-employed. And all of this, as the Green Paper on Modernizing Labor Law suggests, feeds into the idea of setting up a base of fundamental rights for all active members of society, whatever their status or type of contract.

A sense of waste

Reading the work done on flexicurity and security for professional careers – the latter term tends to be chosen over flexicurity in France – one comes away with the feeling that none of this work has ever led to concrete policies, as Solveig Grimault, a researcher at the Institut de Recherches Economiques et Sociales (Institute of Economic and Social Research, or IRES) points out. Possibilities raised by the Kok report in 1993, which advocated reforms allying flexibility and security as a follow-up to social dialogue, or by the Boissonnat Report in 1995, which sketched out the idea of an "activity contract" as a status for any active member of society, or Alain Supiot's work on the subject all seem incapable of effecting a move into the policy implementation phase. It took the recent agreement on social modernization

for conversations about "French-style" – conservative, in other words – flexicurity to begin. For a good decade, fields like early childhood and dependent person care and management, where job creation is strong, have been unable to find an economic model that allows them to offer attractive work and career opportunities that provide professional qualifications.

Finally, the concept of flexicurity is symptomatic of the disconnect between European citizens' expectations and what the European Union is actually offering them. The same flexicurity that offers personal emancipation and liberty when presented by Amartya Sen, Nobel Laureate in Economics, goes flat when it is served up from the Community kitchen. "By seeking the least common denominator," as Laurent Duclos, a sociologist and economist at the Institutions and Historical Dynamics of Economics Research Unit (IDHE) puts it, flexicurity's perceived value diminishes, to the point that we forget the subject on which the concept is meant to operate: the European citizen. That citizen becomes a pawn on the work market, rather than an active participant in his or her own career and private life. The message he comes away with is: if you lose your job, you'll be indemnified so that you can find another one – but not too much, and not for too long. Always a good parent, the European Union has also made sure to provide easy access to professional training, to facilitate a return to the job market.

This kind of approach is at no risk of helping citizens to escape from the "flexi-precariousness," (Laurent Duclos' expression) in which they now live. Nor is it likely to provide them with the tools to gain a footing in the "knowledge economy" – which, two years from now should become the world's most competitive, according to the goal set in Lisbon in 2000. In the end, the concept is so hollow that no one can actually believe in it.

Fondation Audiens Génération Lauréats 2008

La Fondation Audiens Générations a été créée le 12 septembre 2007 sous l'égide de l'Institut de France par le Groupe Audiens, groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Elle a pour vocation de récompenser chaque année des « œuvres » et des projets traduisant la solidarité active

entre générations professionnelles pour ces quatre secteurs.

La première cérémonie de remise des prix s'est tenue le 13 octobre 2008 à l'Institut de France.

À cette occasion, le Conseil d'administration composé de Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France, Jean Cortot, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), Jean-Louis Girodot et Patrick Bézier, respectivement Président et Directeur général du Groupe Audiens, a décerné un Prix d'excellence et cinq Prix d'encouragement sur proposition d'un jury

composé de personnalités qualifiées issues des métiers de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Le Prix d'excellence est attribué à l'unanimité au Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher, Bussang www.theatredupeuple.com.





Trophée Social des Télécoms 2008

Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse était membre du jury, qui a étudié les candidatures et décerné les prix.

Organisé à l'initiative d'UNETEL-RST, organisation professionnelle de la branche des télécoms et du Groupe NOVALIS, ce trophée a pour objet de récompenser une entreprise du secteur des Télécoms ayant mené une initiative sociale innovante.

La cérémonie de remise du Trophée social des Télécoms, jeudi 23 octobre 2008, a réuni une centaine de personnes issues du secteur des télécoms, de la protection sociale et des journalistes.

L'entreprise France télécom s'est vu remettre par le jury composé de personnalités des mondes économique, social et des Télécommunications, le Trophée pour son projet « Le parcours de professionnalisation Licence Pro Expert IP » jugé très innovant.

Un prix spécial a été décerné à Néo Télécom pour son dispositif social avec plan d'intéressement. Un tel dispositif a été jugé exceptionnel pour la taille de la structure (moins de 50 salariés).

Le parcours de professionnalisation Licence Pro Expert IP de France Télécom

A travers ce parcours de professionnalisation, France Télécom souhaite développer les compétences des salariés et répondre au besoin d'évolution technologique de l'Internet Protocol. Chaque salarié est accompagné par un tuteur dans le cadre d'un dispositif souple permettant le maintien en activité des salariés.

Dispositif social de Néo Télécom

Néo Télécom propose un dispositif social complet avec un PEE, un PERCO et un plan d'intéressement. En 2008, l'entreprise compte 20 salariés et les différents avantages sociaux mis en œuvre représentent l'équivalent de 4 mois de salaire par rapport au salaire moyen au sein de l'entreprise, avec pour résultat un turnover très faible.

Les dossiers reçus dans le cadre de cet appel à concours couvrent des domaines variés des ressources humaines : Fidélisation des salariés (dispositifs d'intéressement, actions gratuites, valorisation de métiers), développement de la culture groupe, accompagnement de l'évolution des organisations et des hommes, et témoignent de la créativité du secteur des Télécoms en la matière.

Les Bourses d'Or Édition 2008



23 octobre 2008 : l'APASCA, Institution membre du Groupe IRP AUTO, a décerné les Bourses d'Or, qui ont pour vocation de récompenser des projets originaux réalisés par les salariés des Services de l'Automobile ou leurs enfants.

Cette année, cinq projets ont été sélectionnés par la Commission Culturelle de l'APASCA, pour leurs qualités d'imagination, d'endurance et de créativité :

Catégorie «Spectacle vivant»

William Aupetit : 38 ans, agent d'exploitation dans un parking à Billezois, pour son projet «De l'improvisation à la création théâtrale : imaginer, jouer, créer».

Catégorie «Initiative»

Maxime Budin : 20 ans, fils d'un gestionnaire de magasin chez Europe Automobile à Valence, pour son projet «De l'usage alimentaire au bio carburant : l'huile de palme».

Catégorie «Projet humanitaire»

Guillaume Cambert : 20 ans, fils d'un technicien auto chez Defrance Automobile à Cesson-Sévigné, pour son projet «Installation de panneaux solaires à Diankassagou au Mali».

Catégorie «Défi sportif»

Johann Chrétiennot : 20 ans, lycéen en Bac Pro «maintenance de véhicule» en alternance chez Renault Sodirac à Chalon-sur-Saône, pour son projet «4L Trophy : une course solidaire».

Catégorie «Projet créatif»

Lionel Teixeira - 23 ans, fils d'un réceptionnaire après-vente à Tulle, pour son projet «Regarde comme je danse».

Une bourse d'un montant de 1000 € a été attribuée à chaque lauréat lors d'une cérémonie organisée le 23 octobre 2008 au Centre de gestion IRP AUTO d'Angoulême.



Baladier & Deplaine :

L'accompagnement du changement et l'analyse des pratiques professionnelles

L'originalité de nos interventions repose sur le travail sur-mesure effectué dans chaque organisme, entreprise ou institution ; nous appuyant sur une méthodologie éprouvée en cohérence avec les principes actuels de l'accompagnement du changement, nous construisons le mandat avec les directions.

L'analyse en profondeur des systèmes de travail est réalisée sur la base des données recueillies auprès des différents métiers et professionnels de l'organisme dans lequel nous intervenons ; ainsi, les employés, cadres et directions sont-ils dès le début impliqués dans le processus de changement par un regard neuf sur les situations rencontrées. Notre immersion dans le quotidien de chacun, selon ses activités et ses horaires de travail, nous permet de recueillir et d'analyser, en direct ou lors d'entretiens programmés, le vécu, les facilités et difficultés rencontrées dans la réalisation de son travail, la perception de son environnement professionnel, ainsi que tout autre point utile à explorer.

Cette approche, baptisée Analyse et Changement Intégré (A.C.I.), permet ainsi de traiter in situ la réalité de chacun : observations, entretiens, questionnements, analyses, coaching et propositions font partie intégrante de la démarche. La prise de distance consécutive permet également de compléter la présence sur le terrain et donne lieu sur demande à un rapport comprenant observations et analyses, actions menées et recommandations, traduisant la co-construction réalisée tout au long du processus.

Cette démarche participative et impliquante s'inscrit dans un projet

d'intégration des changements dans la durée : véritable investissement, il s'appuie de façon cohérente sur une approche humaniste, rigoureuse, systématique, éthique et déontologique.

En quoi nos actions favorisent-elles une meilleure santé au travail?

De par l'approche conceptuelle et la profonde dimension humaniste des intervenants, le respect manifesté à chacun et à son travail participe de la reconnaissance qu'est en droit d'attendre toute personne engagée dans le maintien ou le développement de son entreprise. Ainsi, l'implication de tous dans le processus de résolution des problèmes rencontrés permet de prendre sa place dans l'environnement collectif et d'améliorer sa propre image de soi.

Besoin commun à tous, quel que soit son métier, sa fonction, sa place dans l'organigramme, la reconnaissance professionnelle individuelle est mentionnée comme majeure dans toutes les enquêtes de satisfaction réalisées, grandes ou petites institutions, publiques ou privées.

Oser nommer et aborder les difficultés internes traduit une volonté forte de la direction d'infléchir et de modifier cette réalité ; impliquer ses employés et ses cadres dans le processus de résolution montre ainsi de façon claire et puissante l'importance qui leur est accordée.

S'engager dans un processus préventif pour développer la qualité des relations professionnelles au sein de l'entreprise consiste donc, dans un environnement mouvant, à prendre le train du développement durable quant à la santé au travail des collaborateurs.

Nos pratiques au service des organismes de protection sociale complémentaire

Agissant au niveau stratégique, au niveau de l'encadrement et au niveau opérationnel, l'ensemble de la structure est appréhendée lors de notre intervention. De par cette vision et cette analyse globales s'appuyant sur le système S.I.C (Structure Interaction Culture), nous sommes à même de proposer un accompagnement sur mesure lors de restructurations des organismes de protection sociale. L'employabilité et la place de chacun dans une structure demeurent au cœur de la réflexion, devant permettre de définir et choisir la bonne personne au bon endroit, dans le respect des cadres légaux et des individus.

Issus du domaine des soins depuis plus de 25 ans, cadres de santé, formateurs d'adultes et consultants, nous avons créé la société Baladier & Deplaine pour mettre au service des organismes et institutions à visée santé-sociale nos compétences issues de ces différentes activités. Notre adaptabilité face à des institutions de petites et grandes tailles nous permet de répondre au mieux aux différentes demandes reçues. De même, les partenariats font-ils partie des modes de travail et d'intervention possibles, enrichissant par leur synergie les apports respectifs de chacun.



Dominique Baladier

Philippe Deplaine

Une visite d'étude Ipse pour le groupe Audiens

Situation économique et sociale, protection sociale et dialogue social dans les secteurs de l'audiovisuel, de la presse écrite et du spectacle en Europe



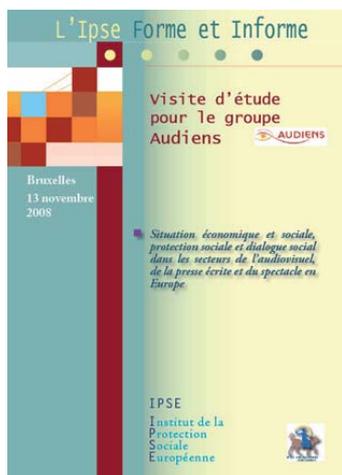
Le 13 novembre dernier, une journée à Bruxelles a été organisée par l'Ipse à la demande du groupe Audiens pour les DRH de ses adhérents.

Une journée passée au Comité Economique et Social Européen pour approfondir les savoirs et échanger avec les acteurs européens pertinents sur la situation économique et sociale, la protection sociale et le dialogue social dans les secteurs de l'audiovisuel, de la presse écrite et du spectacle en Europe. Tel était le thème de cette visite d'étude Ipse spécifique, à laquelle ont été invités à contribuer des représentants de l'Union européenne de Radio-télévision, de la Fédération européenne des journalistes, de l'Unité dialogue social sectoriel de la Commission européenne, ainsi que des experts tels que Philippe Frémeaux, directeur la rédaction d'Alternatives économiques et Suzanne Capiou, avocate et Maître de conférence.

Ce séminaire a permis de connaître les différentes fa-

çons d'aborder la question du statut des travailleurs atypiques des medias et du spectacle selon les Etats membres. Les notions de para subordination, de faux-indépendant et de portage salarial ont notamment été abordées et débattues. Des exemples d'adaptations nationales de la protection sociale à ces statuts atypiques ont été évoqués (et plus particulièrement le cas allemand, présenté par Otto Kaufmann) faisant état de la difficulté à couvrir ces travailleurs.

Enfin, un aperçu du dialogue social européen spécifique à l'audiovisuel a permis de constater que celui-ci est encore assez embryonnaire, faute entre autres d'une participation active de tous les acteurs et de la grande diversité d'activités regroupées dans ce comité sectoriel.



Protection sociale et réformes sociales en République tchèque



Une visite d'étude Ipse pour le groupe D&O

La République tchèque, qui succèdera à la France à la présidence du Conseil de l'Union européenne, connaît actuellement à l'instar de nombreux Etats membres de l'Union européenne, deux réformes majeures concernant d'une part son système de retraite et d'autre part son système de santé.

C'est pour mieux connaître les enjeux de ces réformes qu'au mois de septembre l'Ipse a organisé pour l'un de ses adhérents, le groupe D & O, une visite d'étude à Prague.

Cette journée d'étude nous a permis de rencontrer et débattre avec notamment des représentants de l'Union Patronale tchèque de l'Industrie et du transport, de la Confédération des Syndicats tchèque - morave ainsi que du ministère tchèque des affaires sociales.

Le gouvernement tchèque est actuellement composé d'une coalition de centre droit de 3 partis politiques.

L'on peut présenter la situation de la Bohême-Moravie en quelques chiffres : une espérance de vie 73 ans pour les hommes, et 79 ans pour les femmes, un taux de chômage de 5.3%, une

inflation de 2% en moyenne ces 10 dernières années, un taux de natalité faible de 1.6%, un salaire moyen de 24000czk (978€) et minimum de 8000czk (325€).

L'exposé des réformes et les débats ont permis un véritable échange, une occasion d'enrichir une connaissance mutuelle sur des enjeux finalement assez semblables à bien d'autres Etats de l'Union.



Alphonse Mucha



Le système actuel de retraite tchèque a été constitué dans les années 90 avec la suppression des catégories pour tendre vers un régime unique et la mise en place de cotisations. L'évolution a été continue depuis lors, et l'âge de départ augmente également régulièrement pour atteindre 63 ans pour les hommes aujourd'hui avec un objectif de 65 ans en 2030.

En 1994 a été ajouté un régime complémentaire de retraite, basé sur le volontariat et géré par des fonds de pensions privés (sécurisés puisque seuls 10% des actifs peuvent être libéralisés). La cotisation de l'assuré (faible) est complétée par une participation de l'Etat et peut également être accompagnée d'un abondement de l'employeur, facilité par des incitations fiscales. On compte aujourd'hui environ 4 millions d'assurés complémentaires, bénéficiant d'une contribution des employeurs, mais seul 1% des assurés choisissent la sortie en rente, les autres préférant la sortie en capital au départ à la retraite, comme une épargne classique.

Il ne s'agit donc pas d'un système de retraite professionnelle, et les réformes actuelles n'envisagent pas la possibilité de le transformer en un second pilier de pension appelant la participation des partenaires sociaux.

La réforme en cours a déjà entériné certains changements (notamment l'allongement de l'âge de départ à la retraite) et soulève encore de nombreux débats quant à la possibilité de transférer une partie des cotisations de l'assurance vieillesse vers les fonds privés, à la suppression de l'assimilation des années d'étude au-delà de 18 ans à des périodes de cotisation, la retraite anticipée pour les travaux pénibles.

Cette réforme ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut, et les partenaires sociaux tchèques participant au tripartisme appellent à un consensus plus large. La Confédération tchèque-Morave y voit un recul et craint pour le taux de remplacement qui devrait passer de 40% à 20 ou 30%, tandis que l'Union Patronale tchèque de l'Industrie et du transport approuve l'augmentation de l'âge de départ, mais désapprouverait cependant toute augmentation des cotisations et plaide également pour une amélioration de la qualification des travailleurs.

La santé est aussi, naturellement, objet de réforme

Depuis 20 ans, l'organisation de la sécurité sociale dédiée à la maladie a connu bien des mutations. Les caisses d'assurance maladie ont été créées par un simulacre de consensus tant les intérêts répondaient à des impératifs propres. Ainsi

les partenaires sociaux souhaitaient une égalité d'accès aux soins tandis que les professionnels de santé voulaient assurer la solvabilité de leurs patients pour assurer la pérennité de la rémunération de leur art.

Progressivement les soins médicaux ne furent plus « gratuits » et sont devenus des services dans leur ensemble. La notion de ticket modérateur s'est étendue, la maternité restant couverte totalement.

De 26 les caisses d'assurance maladie, autonomes généralement, sont aujourd'hui au nombre de 9, dont une, la Caisse Générale, regroupe les 2/3 des assurés. Toutefois la chambre des députés élit les directeurs de ces caisses d'assurance maladie dont le statut se situe dans un mode qualifié de « mutualiste » avec une gouvernance dotée d'un conseil de surveillance composé pour un tiers d'employeurs et un tiers de syndicalistes, élus par leurs pairs et un tiers divers (public, mutualistes voire des groupes financiers selon les caisses).

Sous présidence tchèque de l'Union européenne, Folio présentera début 2009 un ensemble d'informations et de contributions de nos correspondants tchèques pour mieux connaître le fonctionnement de leurs systèmes sociaux dans leur ensemble, les enjeux majeurs et les débats sur le devenir de leur protection sociale de base et complémentaire.

Maison dansante - Prague

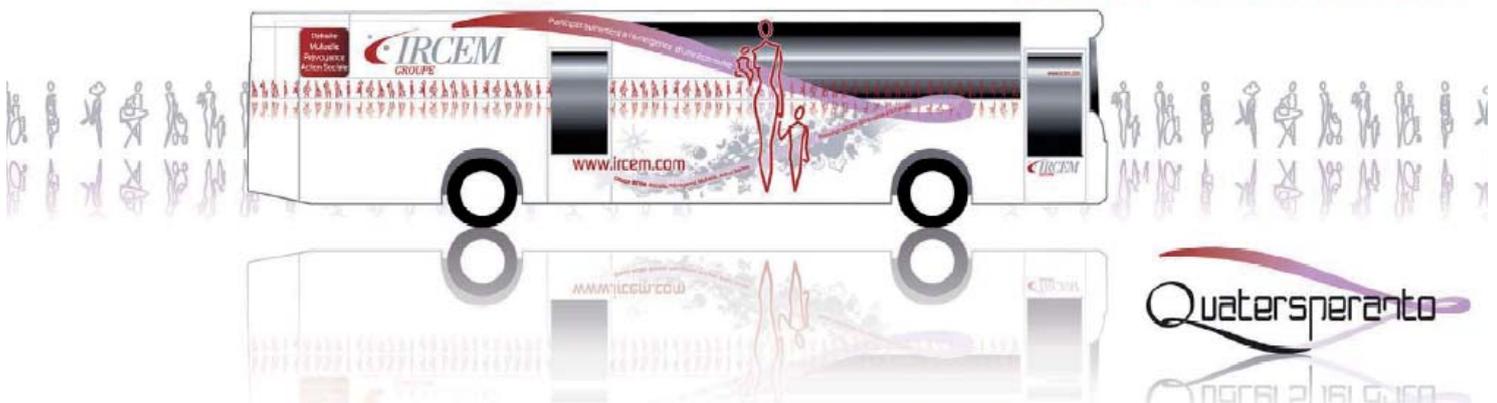


Salon des services à la personne

Inauguration du Bus IRCEM et lancement du Projet QUATERSPERANTO au Salon des Services à la Personne Porte de Versailles à Paris



La Solidarité au service
de la Performance



La première tournée nationale du bus IRCEM débutera en décembre en métropole lilloise et se terminera un an plus tard à Paris, lors de la troisième édition du Salon des Services à la Personne.

Cette initiative du Groupe IRCEM, groupe paritaire de protection sociale des emplois de la famille et des services à la personne, permet aux jeunes en recherche d'emploi, aux personnes en reprise d'emploi ou en reconversion professionnelle, aux particuliers-employeurs, aux salariés du secteur, entreprises de services à la personne, associations, partenaires sociaux et structures institutionnelles, intéressés par l'activité et le développement des Services à la Personne de

mieux connaître un secteur d'avenir.

Pour privilégier une relation de proximité, le Bus IRCEM permettra notamment :

- D'informer salariés et employeurs des droits et obligations en matière de protection sociale dans ce secteur d'activité : retraite, prévoyance, mutuelle, action sociale...

- D'apporter une assistance permettant l'appropriation des outils à travers une démarche pédagogique de lutte contre la fracture numérique,

- De présenter et développer des actions de prévention santé, notamment concernant les risques professionnels,

- De faciliter l'accès aux connaissances métier et permettre d'acquérir les savoir-faire pour professionnaliser les actions, sécuriser les

interventions et accroître les compétences,

- D'inciter à s'engager dans des processus de formations, diplômantes ou non,

- De promouvoir l'emploi de proximité avec ses partenaires naturels et grâce aux différents outils mis en place,

- De présenter et promouvoir le nouveau portail www.ircem.com des emplois de la famille et des services à la personne et ses services gratuits, et lien de communication constant avec l'IRCEM.

Le Projet QUATERSPERANTO a été également présenté jeudi 20 novembre au Salon. Porté par l'institution de prévoyance du Groupe IRCEM, lauréat de l'Appel à projets 2008 du Ministère de l'Economie et de l'Industrie sur le thème de l'Innovation dans le secteur des Services

à la Personne, QUATERSPERANTO est un concept original d'aide aux aidants mis en place dans le cadre du maintien à domicile et de l'accompagnement de la personne dépendante.

Les produits innovants et les solutions originales retenus seront développés autour de moyens de téléveille et d'aide à domicile des particuliers en situation de dépendance.

Le premier volet du Projet QUATERSPERANTO sera développé à partir de décembre 2008 dans le département des Yvelines, avec le Conseil Général 78, pour la mise en place et l'expérimentation de 100 équipements d'aide aux aidants s'appuyant sur un cadre photos multimédias et des applicatifs de logiciels spécialement conçus pour le lancement de l'opération.

La section sociale du CESE traite la proposition de directive soins transfrontaliers de poupée russe



Parmi les sujets à l'ordre du jour incluant notamment un avis sur la proposition de directive sur les comités d'entreprise européen et une présentation de la mission flexicurité par la Commission Européenne (CE), la section sociale du Comité Economique et Social Européen s'est principalement concentrée ce 4 novembre sur la proposition de directive soins transfrontaliers élaborée par la CE cet été. Complexe, floue, incohérente, à

tiroir, poupée russe ou encore pelote de laine : la directive en graine a beaucoup de qualificatifs à son actif, et pas des plus laudatifs. C'est la commissaire européenne en charge de la santé Androulla Vassiliou elle-même qui est venue la présenter à la section sociale, donnant ainsi lieu à un débat constructif.

La CE justifie l'existence de ce texte (que certains remettent en question dans la mesure où des règles de coordination existent déjà) non pas pour créer des nouveaux droits (ce qui serait inapproprié sachant que la santé est de la compétence des Etats Membres) mais pour codifier la jurisprudence de la CJCE et offrir un cadre juridique clair aux patients se faisant soigner dans un autre Etat Membre.

Cependant de l'avis de la section, ce projet va bien au delà de l'objectif affiché et son application telle quelle aurait certainement des conséquences fortes sur nos systèmes de santé.

La principale difficulté à évaluer ce texte tient au fait que le sujet implique de nombreux domaines d'actions en-

tremêlés : libre concurrence, consommation, santé, développement local, assurance maladie ; des intéressés

variés : états, systèmes d'assurance santé, patients, professionnels de santé ; des décideurs de différents niveaux : UE et Etats Membres avec le principe de subsidiarité. Beaucoup de sujets sont donc impliqués et cela nécessite de démêler savamment les fils afin de ne pas entraîner des conséquences importantes notamment sur l'équilibre des systèmes nationaux de santé.

Les doutes, craintes et revendications émis par les membres de la section au sujet de ce texte sont nombreux.

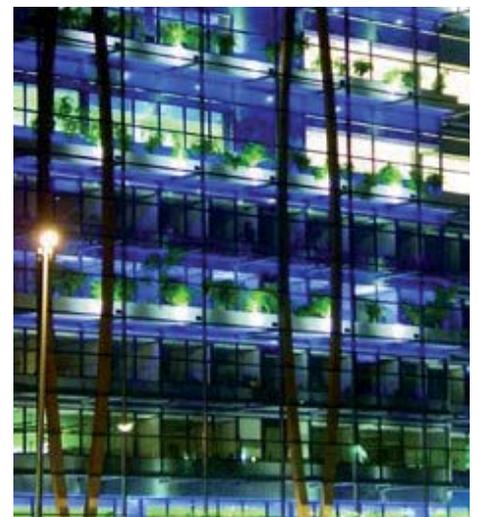
Tout d'abord, la pertinence d'une telle directive n'est pas acquise pour tous : pourquoi ne pas plutôt améliorer le règlement 883/2004 qui traite justement de la coordination des systèmes de sécurité sociale ? **La mobilité des patients ne doit pas être un objectif, seule la possibilité de se faire soigner dans un autre Etat membre quand cela est nécessaire l'est.** Par ailleurs, les seules personnes susceptibles de voyager pour se faire soigner sont celles qui en ont les moyens financiers, et cela ne concerne donc qu'une minorité. Les apports d'un tel texte apparaissent comme mineurs en comparaison des effets potentiellement néfastes qu'il pourrait provoquer sur l'équilibre des systèmes. **La souveraineté des Etat dans le domaine de la santé est une limite légale que les conséquences de ce projet ne doivent pas franchir.**

Certaines dispositions soulèvent en effet des craintes légitimes : par exemple **la suppression de l'autorisation préalable pour certains soins hospitaliers** pose la question de la définition de ces soins, qui devrait appartenir aux Etats membres car cela concerne directement l'organisation interne du système de santé. Un tel flou dans les définitions appellera forcément à un rôle accru de la CJCE, ce qui est contraire à l'objec-

tif recherché. Cette abolition pourrait également remettre en cause la pérennité du financement et de l'organisation des soins hospitaliers nationaux dans les petits Etats, et également donner une excuse à d'autres pour ne pas développer des soins primaires correctes à l'échelle nationale. **Cela contribuerait à creuser les inégalités entre Etats membres en plus de l'inégalité entre les patients pouvant voyager et les autres.**

Enfin, la question de l'information claire et objective des patients sur les prestations disponibles dans d'autres Etats Membres est problématique quand on sait qu'aujourd'hui 60% des pays ne fournissent pas l'information de base sur les soins de santé au niveau national. Comment mettre en œuvre un tel réseau d'information ? **Pour la commissaire, il faut en effet des informations médicales sur les prestations et les produits fiables et objectives, exemptes de toute publicité** et pour cela des sites internet contrôlés et approuvés devront être mis en place.

En réponse aux inégalités, la représentante de la Commission a annoncé qu'un budget de 5 milliards d'euros sera mis à disposition sur les fonds structurels pour que les Etats Membres investissent dans les soins de santé.



La fin tragique d'un grand militant de l'Europe



Quelle triste rentrée pour le Parlement européen. Ainsi donc le 13 juillet dernier Bronisław Geremek a succombé à un accident de voiture dans son cher pays la Pologne. Un combattant pour les libertés a tragiquement disparu. C'est une disparition encore irréelle pour la Pologne et pour l'Europe, lui qui a su si souvent impulsé, guidé tant de chemins et de routes pour sortir la Pologne du joug communiste. Jeune rescapé de l'holocauste, il fut membre du Parti communiste polonais, qu'il quitta après l'invasion de la Hongrie en 1956 et le coup de Prague en 1968. Il s'était pleinement engagé aux côtés de Lech Walesa et des militants de Solidarnosc en 1980. Il avait été emprisonné deux fois en 1981 au moment du coup de d'Etat polonais et en 1983. Il assura les fonctions de ministre des affaires étrangères polonais de 1997 à 2001. Il fut l'artisan de l'adhésion de la Pologne à l'OTAN, et à l'Union Européenne, avec, entre autre son complice et ami, Jan Kulakowski (ancien secrétaire général de la Confédération Mondiale des Travailleurs (CMT),

aujourd'hui Parlementaire européen. Il était un infatigable Parlementaire européen écouté et respecté par la quasi-totalité des parlementaires. Son militantisme pour une Europe démocratique, élargie, unie, politique, citoyenne était sans borne. Parmi ses nombreuses responsabilités, il assumait les fonctions de co-Président d'Honneur avec Jacques Delors, de l'association France Pologne pour l'Europe. Un hommage/témoignages lui a été rendu le 25 Septembre en présence de l'association France Pologne pour l'Europe, la Fondation pour l'innovation politique (dont il était vice-Président), Sauvons l'Europe, Notre Europe, le monde universitaire et intellectuel et bien d'autres encore. Bronisław Geremek restera marqué au cœur des militants européens. Ensemble nous devons poursuivre son œuvre et son combat pour une Europe toujours plus démocratique, politique et citoyenne. Ses obsèques nationales et européennes ont eu lieu le lundi 21 juillet en la cathédrale de Varsovie, tout un symbole...

Jean-Pierre Bobichon

Bronisław Geremek, Parlementaire européen, mais également grand historien et grand Européen, faisait l'honneur de sa présence aux seconds Etats Généraux de l'Europe le 21 juin 2008 à Lyon.

Nous reproduisons ici l'intégralité de son propos. En guise de témoignage, souvenons-nous de ses paroles, lors d'une de ses dernières interventions publiques :

« Mesdames et Messieurs,

D'abord un mot sur un pays d'où je viens : le pays célèbre pour ses plombiers. La Pologne est un pays et un peuple très européen. Les sondages d'opinion publique le prouvent. Le référendum d'accession en Pologne avant l'entrée en 2003 a obtenu 56% de participation et plus de 75% de oui à l'Union européenne. Et ce peuple à aussi des moments où il élit des élites qui sont moins européennes que lui, ça arrive aussi.

L'élargissement n'était pas seulement un geste à l'égard de peuples qui ont combattu pour la liberté mais aussi un geste raisonnable, dans l'intérêt européen. L'Europe est plus forte, pourquoi a-t-elle maintenant un sentiment de morosité, de faiblesse ?

En partageant ce sentiment d'urgence, qu'a exprimé le Président Giorgio Napolitano, je voudrais mettre l'accent sur un problème particulier, le problème de la citoyenneté. Pas la citoyenneté comme une chose évidente, mais le problème de la citoyenneté. Y a-t-il une citoyenneté européenne si dans le traité, la seule formule qui la définit est que l'on est citoyen européen quand on est citoyen d'un pays membre ? Lorsque l'on disait « citoyen romain », ça voulait dire, des droits nouveaux et des obligations nouvelles. Nous n'avons pas su jusqu'à maintenant définir la citoyenneté dans ces termes-là. Elle apporte un avantage évident, pour moi, mais pas pour la majorité des présents ici : avoir le passeport européen, ça veut dire non seulement la facilité de passer les frontières, mais la possibilité de passer les frontières. Le passeport était un rêve intouchable, presque impossible à obtenir, pour nous, les gens de l'Est. Le privilège du citoyen européen, pouvoir passer les frontières sans problème, même sans passeport, c'est un privilège immense.

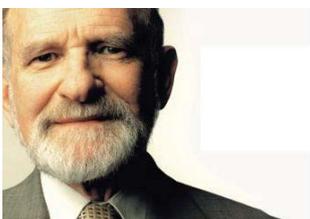
Mais pour les autres, comment traduire la citoyenneté en termes de droits, et d'obligations ensuite ? Il faudrait qu'on trouve à côté d'Erasmus, qui a formé presque un million

et demi d'ambassadeurs de l'Union européenne, une autre formule. Comment faire pour que le monde du travail voie aussi les avantages immédiats et directs venant de l'Union européenne ? Il faut y réfléchir, il faudrait qu'on puisse par exemple avoir un fonds européen pour le réapprentissage de métiers, pour un renouvellement de l'éducation, parce qu'il y a les exigences de la globalité, qui vont jusqu'à changer le contexte de notre vie. C'est ce vers quoi l'Union européenne devrait tendre.

Deuxièmement, je voudrais mettre l'accent sur le contenu de la citoyenneté. Quand on dit qu'on est citoyen, on pose le problème : d'où venons-nous ? Où sommes-nous ? Où allons-nous ? C'est un problème d'histoire et de mémoire collective. Nous n'avons pas de mémoire collective, nous avons des mémoires individuelles. La mémoire collective est celle que nous sommes en train de faire et que nous faisons en premier lieu par l'éducation. C'est pourquoi l'éducation européenne me semble être actuellement le point faible dans la construction européenne. Si nous voulons avoir une communauté politique, une communauté de citoyens, il faudrait que l'on ait une conscience commune du destin commun, et d'un projet d'avenir.

Il m'est facile de dire que j'aime l'Europe, parce que c'était pour moi un rêve impossible. Je n'ai jamais pensé que de ma vie je verrais mon pays libre, membre de l'Union européenne, et que je serais moi-même au Parlement européen. Cette partie du rêve doit être le centre même de la formation de l'esprit citoyen.

Je dirais donc, premièrement et maintenant, la citoyenneté et l'éducation. Merci. »



Le Comité Economique et Social européen fait peau(x) neuve(s)

Depuis le 1er octobre, le Comité Economique et Social Européen s'est doté d'un nouveau secrétaire général en la personne de **Martin Westlake**, britannique de 51 ans ayant travaillé pendant plus de 15 ans dans différentes directions générales de la Commission européenne et présent au CESE depuis 2003.

Il succède à **Patrick Venturini**, ancien membre du cabinet Delors, qui, après un mandat de dix ans durant lequel a évolué le Comité tant sur le plan quantitatif (passage de 15 à 27 Etats membres) que qualitatif, assumera désormais la fonction de secrétaire général de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (Aicesis).

Le 23 octobre, c'est au tour de **Dimitris Dimitriadis** de laisser la présidence de ce même Comité à l'italien **Mario Sepi**, pro-européen de la première heure, actif au sein de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs (CISL) dès les années 60 et enfin membre du CESE depuis 1995.

«Droits et solidarité pour guider la mondialisation», tel est le slogan qu'il a choisi pour son programme de travail des deux prochaines années sa présidence.

The European Economic and Social Committee gets a makeover



Since October 1st, the European Economic and Social Committee has a new general secretary with **Martin Westlake**, a 51-years-old British who worked for over 15 years in various branches of the European Commission and then for EESC since 2003.

He succeeds **Patrick Venturini**, former Delors's staff member, who, after a period of ten years during which the Committee has evolved both quantitatively (from 15 to 27 Member States) and qualitatively, will now serve as general secretary International Association of Economic and Social Councils and Similar Institutions (AICESIS).

On October 23rd, it was **Dimitris Dimitriadis'** turn to leave the presidency of this Committee to **Mario Sepi**, pro-European from the very beginning, active in the Italian Confederation of Workers' Unions (ICFTU) from the 60s and member of the EESC since 1995.

«Rights and solidarity to guide globalization» is the slogan he chose for his work programme for the next two years of his presidency.

Solvabilité II

Pendant la crise, les travaux continuent

Les discussions portant sur la proposition de directive « solvabilité II » continuent, non sans que se manifestent certaines tensions.

L'un des éléments clés concerne le soutien en fonds propres qu'une société mère pourrait apporter à l'une de ses filiales. La Commission

européenne suggère un calcul en matière de capital au niveau du groupe, ce à quoi s'opposent une quinzaine d'États membres dont la branche d'activités des assurances est pour l'essentiel constituée de filiales de compagnies « étrangères ». Ceux-ci se sont manifestés au Coreper (comité de représentation des États membres auprès de l'Union européenne) en adoptant une orientation excluant la supervision de groupe s'opposant ainsi à cinq États (Danemark, Finlande, Irlande, Royaume-Uni et Pays-Bas).

La Présidence française recherche un consensus qui lui paraît conditionné à la dissociation de cet élément de dé-

saccord du reste du texte.

La Commission a déclaré que le soutien de groupe faisait partie intégrante de la proposition « solvabilité II », condition pour elle d'une supervision européenne.

La fédération européenne de l'assurance (CEA) s'est dite « déçue » que la proposition de la Présidence conteste la position prise par la Commission.

Le Conseil et le Parlement européens sont au moins d'accord sur un point essentiel : le calcul du minimum de capital requis (MCR) doit être proportionnel au capital de solvabilité requis (SCR), dans une fourchette située entre 25 et 50%.

Ca s'est passé loin de chez vous...

A Kigali, L'association Internationale de la Sécurité Sociale a rendu public, le 18 novembre, le rapport Une sécurité sociale dynamique pour l'Afrique, une stratégie pour le développement.

A l'encontre des experts du FMI qui ont trop longtemps considéré que le développement économique en Afrique pouvait se passer de l'assurance sociale, perçue comme une charge, ce rapport apprécie les assurances maladie, vieillesse ou accident du travail comme des préalables à l'expansion.

L'Ile Maurice, l'Égypte, l'Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana «ont ainsi réalisé que le versement de pensions de retraite aux personnes âgées était un

formidable levier pour sortir les familles de la pauvreté.» La mise en place de l'assurance maladie, au Ghana, au Nigéria et au Kenya a favorisé la solvabilité et la cohésion favorable aussi aux luttes contre les épidémies et par conséquent à concourir à l'économie dans son ensemble.

La généralisation de la protection sociale ne se réalisera pas à court terme mais pour l'AISS « le train de la protection sociale avance en Afrique ».



A Washington, Tom Daschle vient d'être désigné par Barack Obama comme futur Secrétaire à la Santé et aux Services Sociaux.

Le ministre aura la tâche redoutable de mettre en œuvre

une des principales promesses de l'ex-candidat : la réforme du système de santé. Ancien leader de la majorité démocrate au Sénat, Tom Daschle devra convaincre les chambres de la nécessité impérieuse de couvrir aussi les 41 millions d'états-unien qui ne bénéficient aujourd'hui d'aucune couverture maladie.

Les aides fédérales devaient compléter le financement des entreprises et des particuliers.

A suivre dans le contexte des crises.

A Tokyo, le 18 novembre, Takehiko Yamaguchi et son épouse Michiko puis Yasuko, la femme de Kenji Yoshihara, ces deux hommes étant anciens vice-ministres de la santé, ont fait l'objet d'agressions. Le premier couple poignardé a été retrouvé mort, quand pour le second seule l'épouse a été blessée.

Le porte-parole du gouvernement nippon a constaté «que ces attaques interviennent au moment où différents problèmes agitent l'administration des affaires sociales ».

Yamaguchi et Yoshihara ont servi ensemble au bureau des retraites et sont en partie perçus comme responsables du scandale qui a éclaté en mai 2007, quand les autorités ont dû reconnaître que 50,95 millions de yens de cotisations versées depuis des années n'étaient reversées à personne ! La panique a alors gagné nombre de cotisants qui se sont rués dans les agences de l'assurance vieillesse. C'est l'informatisation du système qui, suite à des erreurs de saisie et à l'attribution de numéros de sécurité sociale, serait responsable de ce désordre à l'origine de la chute du gouvernement de Shinzo Abe.



Le système de retraite en Suède, un colloque du Conseil d'orientation de retraites

S'il est vrai que l'on a l'impression de bien connaître les grands modèles sociaux nordiques tant et tant vantés, que ce soit le triangle d'ordanois ou le système de retraite suédois, en connaissons nous réellement le fonctionnement exact ?

Le COR a décidé de mettre fin à nos incertitudes en consacrant son dernier colloque à au système de retraite suédois, partant du postulat que si nous avons tous entendu parler d'enveloppe orange, de compte notionnel et de consensus, nous ne savons pas toujours exactement ce que cela recouvre.

L'actuel système de retraite suédois est un système mixte à cotisations définies dont une partie alimente un régime par répartition (16%) et un complémentaire obligatoire par capitalisation (2.5%). Le régime par répartition est constitué d'un compte notionnel géré par la sécurité sociale, compte individuel virtuel sur lequel sont versées fictivement les cotisations revalorisées annuellement. La liquidation se fait en multipliant les droits ainsi accumulés par un coefficient de conversion qui prend en compte l'espérance de vie de la cohorte, ce qui incite les suédois à prendre leur retraite tardivement. Il existe également un régime à prestation définies fiancé par l'impôt, la retraite garantie, qui constitue un minimum vieillesse.

La réforme paradigmatique qui a donné naissance à ce système est issue d'un processus politique assez long qui a débuté en 1991 et aboutit en 1998 suivi d'une transition rapide terminée en 2003.

Après avoir connu une période de crise, il s'agissait pour la Suède de se doter d'un système garantissant à la fois un équilibre financier absolu, un équilibre politique, une équité intra et inter générationnelle, une meilleure transparence et offrant également un revenu minimum.

La réussite de cette réforme tient notamment au fait qu'elle a rassemblé un consensus large, ce qui n'est

en fait pas si évident en Suède- la construction des comptes notionnels satisfaisant à la fois les libéraux et les socio-démocrates.

Cependant, une telle réforme est exigeante : elle nécessite un travail d'information, une recherche de consensus, un calendrier réfléchi, une conception précise (ainsi qu'un fond de réserve = à 30% du PIB en 2007) et représente un coût de transition non négligeable. **Des pays tels que l'Italie, la Lettonie et la Pologne s'en sont inspirés avec plus ou moins de succès, rappelant qu'aucun système n'est infaillible.**

Comme le rappelle le président du Conseil d'orientation des retraites, cette réforme souligne avant tout qu'on ne peut pas aujourd'hui faire l'économie d'un réel choix en matière de retraite.

Ici, le choix a été fait de ne pas augmenter les cotisations et d'atteindre une équité intergénérationnelle et intra-générationnelle tout en conservant un équilibre financier. Les moyens mis en œuvre vont effectivement dans ce sens. Quoique concernant l'intra générationnelle, ce n'est pas exact, puisque le choix d'une pension élevée à la liquidation mais avec une revalorisation limitée, si elle favorise les carrières pénibles avec espérance de vie courte défavorise en revanche les femmes, qui connaissent souvent des carrières morcelées et des espérances de vies élevées. De même, le renforcement du caractère contributif et

l'introduction d'une capitalisation sont des facteurs aggravant des inégalités, et les projections montrent qu'une paupérisation des plus âgés, des femmes et des salaires inférieurs au revenu moyen en sera la conséquence. **A l'horizon 2050, on prévoit une réduction du taux de remplacement de 10 à 20% selon les études.**

En outre, le compte capitalisé, s'il ne peut être liquidé qu'en rente, peut l'être soit en montant garanti soit en montant variable, facteur d'instabilité. Il ne s'agit pas ici de faire le procès du régime mais plutôt de d'en faire une radiographie, un check-up :

Oui le système est stable aujourd'hui et le mécanisme automatique d'équilibre n'a encore jamais été déclenché, mais les conditions démographiques, économiques et sociales de la Suède sont plutôt positives actuellement.

Oui le système est plus transparent car les citoyens reçoivent chaque année une enveloppe orange indiquant clairement quelle sera le montant futur de leur pension mais il n'indique pas le taux de remplacement, ce qui rend finalement l'information opaque.

Oui un partage du poids entre les générations est assuré, mais les franges fragiles de la population le seront encore plus.

Et les suédois, qu'en pensent-ils ? 50% d'entre eux ont une confiance faible dans le système, et la même proportion dit ne pas bien le connaître.



Soupe à la bière tchèque

pour 4 personnes

- 50 cl de bière blonde
- 50 cl de bière brune
- 1 morceau de gingembre
- 3 cuillerées à soupe de farine
- 1 œuf
- sel et sucre en poudre

Préparation :

portez à ébullition les 2 bières mélangées et additionnées de gingembre. Ajoutez 2 cuillerées de farine délayée dans de l'eau et laissez bouillir jusqu'à ce que la soupe se clarifie. Salez. Sucrez légèrement. Là-dessus, ajoutez l'œuf mollet à un peu de farine. Faites bouillir encore 5 mn environ. Servez !



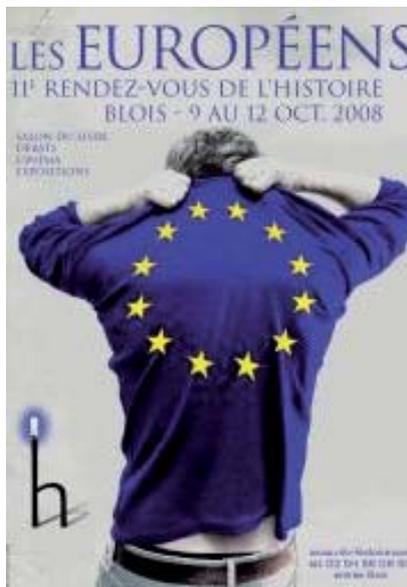
Les Rendez-vous de l'Histoire :

une belle et incontournable manifestation européenne

Du 9 au 12 octobre, se sont tenus, à Blois, les 11^{ème} Rendez-vous de l'Histoire. Ce sont 25000 européens qui, le temps d'un week-end, se retrouvent dans cette grande cité de la Renaissance. Le cru 2008 de cette rencontre exceptionnelle a placé le devenir de l'Europe au centre de rendez-vous axés sur l'Histoire. Quel beau challenge, quelle réussite !

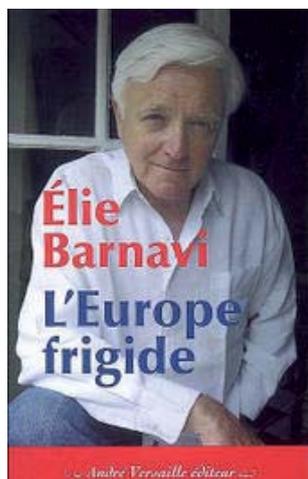
Daniel Cohn-Bendit, député européen, était le Président 2008 avec pour leitmotiv l'ouverture de l'Europe à « la diversité culturelle et la nécessité de gérer des sociétés en évolution ».

Jean-Noël Jeanneney, président du comité scientifique des Rendez-vous de



l'Histoire a qualifié justement l'Histoire : « contre la morosité et pour le civisme ».

L'ex-président de Radio France a regretté, tout aussi justement, l'insouciance des nouvelles générations, pour qui la paix et la prospérité « loin des combats des aînés », paraissent (à tort certainement) des acquis aussi « assurés que l'air que l'on respire ». Pour les européens aussi, le passé permet de remettre l'actualité en perspective et particulièrement cette longue marche vers l'avènement d'une Europe unie dans un monde et toujours instable en conflit.



L'Europe frigide

Elie Barnavi, L'Europe frigide, André Versaille éditeur, 2008

Elie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël en France, directeur scientifique du musée de l'Europe à Bruxelles, est un connaisseur avisé de la question européenne, pour être spécialiste de l'Occident à l'époque moderne, et des nombreuses guerres de religion qui émaillèrent notre continent. L'idéal européen est né selon lui « de vieux gentlemen qui se proposè-

rent d'unir les européens plutôt que de les diviser au sortir de la Seconde Guerre Mondiale ». L'audace des Pères Fondateurs, Barnavi la réhabilite, alors que le scepticisme est croissant face à l'idée européenne. Après avoir dressé un portrait sans concessions de la situation actuelle de L'Union, l'auteur appelle les européens à se défaire de la morosité ambiante pour renouer avec l'ambition, et faire vivre « un modèle et un espoir pour tant de peuples par le Monde ». Un ouvrage salutaire, un regard externe sur l'œuvre européenne et ce qui lui reste à accomplir.

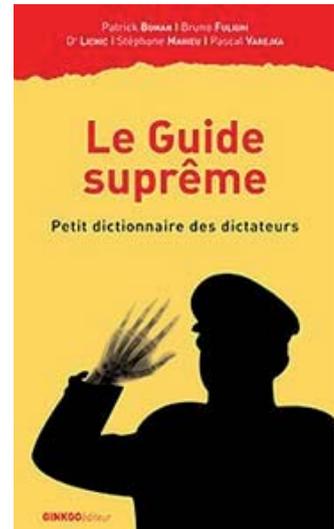
Le Guide suprême

Petit dictionnaire des dictateurs

Patrick Boman – Bruno Fuligni – Dr Lichic – Stéphane Mahieu – Pascal Varejka - Éditions Ginkgo, Idées fixes

Composé à cinq mains, ce guide suprême revient sur les nombreuses figures autocratiques ayant émaillé l'histoire des XIX et XX e siècle, et ce sans omettre l'humour. Où il en ressort que des caudillos sud américains aux dirigeants soviétiques, en passant par Mao et Hitler tous ont en commun, malgré des idéologies en apparence opposées, des traits psychologiques similaires. Trahison, mensonge, corruption, ambitions démesurées,

narcissisme tapageur mis en scène dans des phases de propagande racoleuse, cet opus de 230 pages, manie l'humour et la dérision pour railler toutes les figures de tyran ayant sévi sur tous les continents. Instructif, ludique, ce livre n'en est pas un moins un plaidoyer consistant pour la défense de la démocratie et des droits de l'homme. À méditer à une heure où dans nos régimes démocratiques, les libertés publiques se trouvent



aujourd'hui remises en question, comme le rappelle de manière brillante les auteurs dans une courte introduction.

Des enfants pauvres ici en Europe

Amnesty International

Plus d'un quart des 78 millions de citoyens de l'U.E. vivant sous le seuil de pauvreté sont des enfants. en 2005, dans les 27 Etats membres, 19% des enfants de 0 à 17 ans étaient exposés au risque de pauvreté, contre 16% de la population totale

Dans la plupart des Etats membres, les enfants risquent de plus connaître la pauvreté que la population dans son ensemble.

Alarmante dans ses conclusions, l'étude thématique réalisée par le Comité de protection sociale de la Commission européenne, sur les mesures politiques relatives à la pauvreté des enfants, dresse un état des lieux inquiétant tout en formulant quelques pistes pour remédier à ce fléau d'envergure. Travail audacieux dont on souhaite vivement que les politiques prennent connaissance.

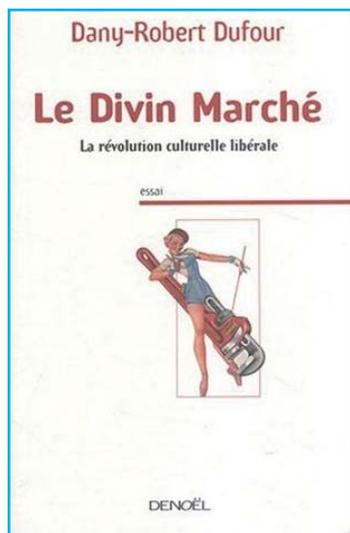
...Et encore plus pauvre quand appartenant à des minorités stigmatisées

Amnesty International fête les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cet anniversaire n'est hélas pas synonyme de fête, tant de nombreux combats restent à mener en faveur de la dignité humaine. Toujours en pointe pour dresser les manquements aux droits les plus élémentaires, ainsi que le problème de la scolarité des enfants en Europe de l'Est a retenu l'attention de son agenda 2008. Dans les anciens pays du Bloc soviétique, les premières victimes sont les enfants. A une heure où le fichage ethnique a cours dans certains pays pour stigmatiser les Roms, Amnesty vient rappeler un principe intangible intrinsèque à toute démocratie digne : le droit au respect à la personne, et à l'éducation.



Le Divin Marché

Dany-Robert Dufour,
Denoël 2008

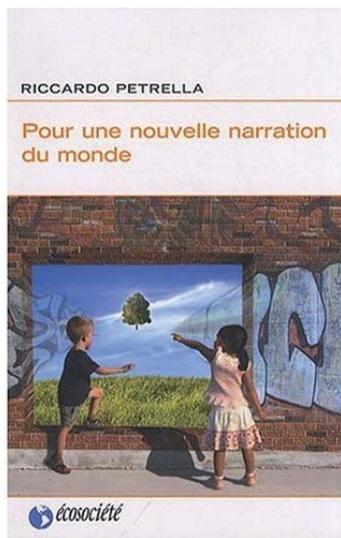


Le constat du professeur en sciences de l'éducation est simple. Notre monde est aujourd'hui en proie à des évolutions radicales, où les valeurs qui président relèvent davantage de l'égoïsme que de la fraternité. Alors que la crise financière qui secoue la planète introduit une remise en cause légitime de ce système « carnassier », Dany-Robert Dufour manie l'humour pour composer cet essai limpide où il analyse les ébranlements que le néo-libéralisme a induit dans toutes les sphères de la société.

Divisé en dix chapitres, aux titres rappelant les énoncés des Dix Commandements, («Tu te laisseras conduire par l'égoïsme !», «Tu utiliseras l'autre comme moyen pour parvenir à tes fins !»), ce livre, émanation d'un philosophe érudit se laisse lire sans peine, et pose les véritables questions pour envisager une refondation en profondeur de nos sociétés.

Pour une nouvelle narration du Monde

Riccardo Petrella,
Les éditions Ecosociété 2007



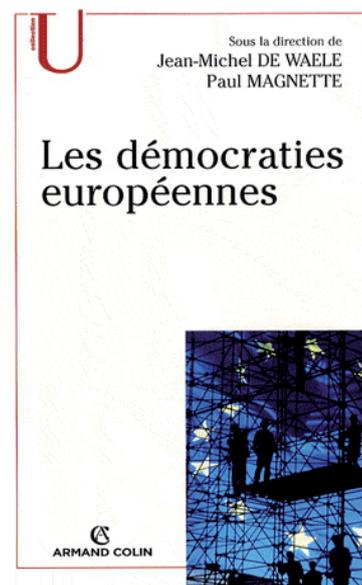
«Le chemin s'apprend ensemble en cheminant ».

Cette formule poétique reflète à elle seule tout l'humanisme dont est empreinte la pensée de l'économiste italien Riccardo Petrella. Dans son ouvrage, l'auteur se propose de défaire la «narration dominante du Monde» qu'il appelle «la théologie universelle capitaliste». La globalisation sème sur son chemin de criantes inégalités entre les peuples, et de grands désordres environnementaux. L'auteur, spécialiste des questions écologiques, et de l'enjeu majeur du siècle qui s'annonce, la distribution de l'eau, se fait dans cet ouvrage, un semeur d'idées efficace pour bâtir une « narration de l'Humanité », et réhabiliter les valeurs universelles de paix, de solidarité, permettant de respecter notre bien commun, la Terre.

Les démocraties européennes

Approche comparée
des systèmes politiques
nationaux

ouvrage dirigé par Jean-Michel
de Waele et Paul Magnette, Col-
lection U Armand Colin, 2008

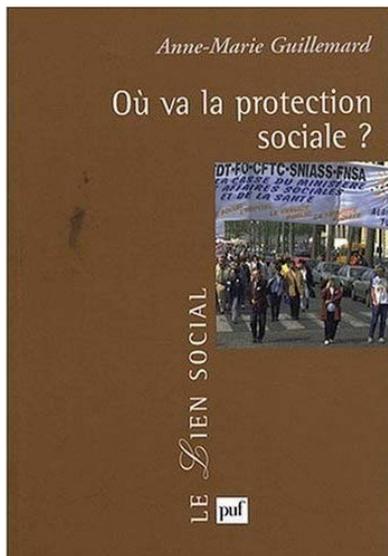


Faisant le constat que l'Europe connaît depuis la chute du Mur, une vague de démocratisation sans précédent, les différents intervenants de l'ouvrage s'interrogent sur l'existence d'un modèle de démocratie européenne.

Les institutions, les systèmes politiques, économiques, sociaux des 27 pays membres, sont passés au crible dans un effort louable de vulgarisation. L'ouvrage, dirigé par un couple franco-belge de professeurs de sciences politiques se propose d'être un outil pour les futures réformes de l'Union. Il constitue en tout cas pour le lecteur avide de connaissances un manuel fonctionnel, et relativement facile d'accès.

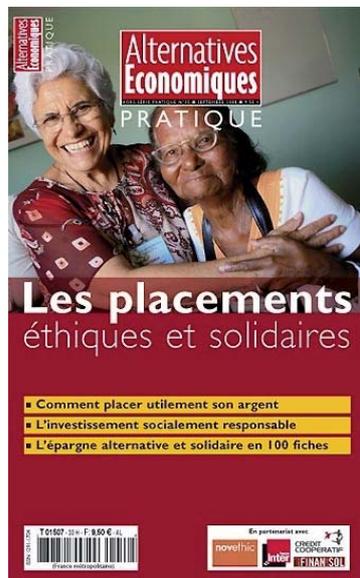
Où va la protection sociale ?

Anne-Marie Guillemard
éditions Presses Universitaires
de la France, collection Le Lien
social, 2008.



Spécialiste reconnue des comparaisons internationales portant sur la protection sociale, les systèmes de retraite et l'emploi, Anne-Marie Guillemard professeur à l'université Paris Descartes, envisage de sonder l'état actuel de la protection sociale en Europe et dans le Monde. L'enjeu du devenir de la protection sociale, est primordial, car selon l'auteur il implique la question fondamentale de la citoyenneté et du «vivre ensemble». Sans parti pris idéologique, et à travers des analyses rigoureuses, les seize contributions qui figurent dans le livre ont le don d'apporter au public quelques pistes sur l'avenir d'un sujet épineux.

Le guide pratique Les placements éthiques et solidaires



Le guide pratique : Les placement-séthiques et solidaires, publié par Alternatives économiques, loin de surfer par opportunisme sur la vague de la crise financière récente puisqu'il en est à sa septième édition, tombe cependant très opportunément entre nos mains cet automne. «Civiliser l'économie», lui «redonner du sens», voilà ce que nous pouvons faire à travers des fonds d'investissement responsables ou des produits d'épargne solidaires, qui loin des remèdes miracle, nous permettent en tout cas de devenir acteurs plutôt que victimes. Des conseils pour investir intelligemment, les produits financiers et les organismes passés au crible, et, vocation pédagogique oblige, un lexique.

Bringing the jobless into Work?¹

The presented volume, co-edited by three researchers including Otto Kaufmann, Ipse Vice-president, provides an up-to-date overview of activation strategies in unemployment benefit systems and social assistance in selected European countries and the US.



Indeed, over the last decade, many industrialized countries shifted from passive unemployment and welfare benefit regimes and traditional social policies to activation strategies by making benefit receipt conditional upon accepting job offers or participation in active labor market schemes. However, countries differ with regard to the design of activation instruments and their implementation, the definition of target groups and the effects of activation in the national labor market setting.

A particular focus in this book lies on the development of activation schemes, governance and implementation as well as on the outcomes of activation in terms of labor market and social integration. The volume is the first to address these issues from both a socio-economic and a legal perspective.

¹ : Mettre les sans-emplois au travail ?

L'intérêt général mission affirmée des organismes mutualistes et paritaires de protection sociale

**7ème Colloque professionnel Ipse
5 décembre 2008 à Paris**

Dans cet ensemble très composite que représente la protection sociale, les champs de compétences dévolus aux régimes de base et aux organismes complémentaires évoluent par essence. Toutefois **ce qui, aujourd'hui, domine est bien la place de plus en plus conséquente du complémentaire, la sécurité sociale ne décroissant pas pour autant.**

Les opérateurs d'assurance de personnes sont quasiment soumis aux mêmes règles de droit d'exercice et satisfont aux contraintes en matière comptable, en provisionnement réglementaire et la fiscalité tend ainsi à se banaliser. Cependant, ils appartiennent à des familles qui ont leur propre histoire, leur culture forte et répondent à des objectifs différents. L'Ipse associe, depuis bientôt vingt ans, les familles mutualistes et le paritarisme, et c'est le rôle premier de notre association d'organiser de façon permanente ce lieu de relations et de susciter les synergies. Or, ce qui se présente aisément est bien plus ardu dans les faits. Ainsi, **en France, cet été, les difficultés redondantes de l'assurance maladie, ont suscité une volonté gouvernementale de parer, sous un mode des plus conjoncturels, au déficit des régimes de base, en taxant les complémentaires.** L'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie – l'Unocam- interlocuteur désigné par la loi, n'a pas pu ou n'a pas su, exercer son rôle vis-à-vis de la puissance publique. Aussi le protocole d'accord s'est établi entre la Ministre de la Santé et celui du Budget d'une part, le président de la Mutualité française d'autre part.

Notons que la participation financière (un milliard d'euros) exigée par le gouvernement n'était, selon celui-ci, pas négociable et que la contrepartie inscrite dans l'accord est d'associer davantage les organismes complémentaires aux négociations tarifaires entre

l'assurance maladie et les professionnels de santé.

Depuis, les composantes de l'Unocam, le Centre Technique des Institutions de Prévoyance- le Ctip-, la Fédération Française des Sociétés d'Assurance- la FFSA-et la Mutualité française s'interrogent sur le devenir de cette union et se doivent d'établir des relations des plus équilibrées pour peser sur l'évolution de l'ensemble de la protection sociale.

C'est ainsi qu'à partir de cette crise, nous souhaitons à l'Ipse que se crée une dynamique favorable à un nouveau positionnement, plus clair, plus audacieux des familles de la protection sociale complémentaire et particulièrement celles que nous associons en notre institut. De nouveaux rapports doivent s'établir entre l'Etat, la Sécurité sociale (déjà sous tutelle de l'Etat) et les organismes de protection sociale complémentaire dans leur ensemble et pour notre part, bien entendu, au premier chef ceux gérés, soit par les partenaires sociaux dans le cadre du paritarisme, soit par le mouvement social qu'est le mutualisme.

Ces sociétés d'assurance de personnes relevant du droit privé non soumises à la contrainte de rémunération du capital se doivent d'être reconnues au titre de **l'intérêt général.** Ceci impose des droits et des devoirs, un positionnement au regard des règles du marché. Ceci nécessite un débat.



Au siège de l'ISICA : 26, rue de Montholon 75009 Paris

- *Quelles contraintes à observer par ces opérateurs ?*
- *Comment se situent ces intervenants au regard des règles du marché ?*

8h45 **Accueil des participants**

9h00 **Allocution de bienvenue**

- **Claude Vincent**, *Directeur général délégué AG2R- La Mondiale*

9h10 **Présentation des enjeux du 7ème Colloque professionnel**

- **Dominique Boucher**, *Délégué général de l'Ipse*

9h20 **Introduction**

- **François Charpentier**, *Journaliste*

9h30 **Intervention**

- **Dominique Libault**, *Directeur de la sécurité sociale, Ministère des Affaires Sociales du Travail et de la Solidarité*

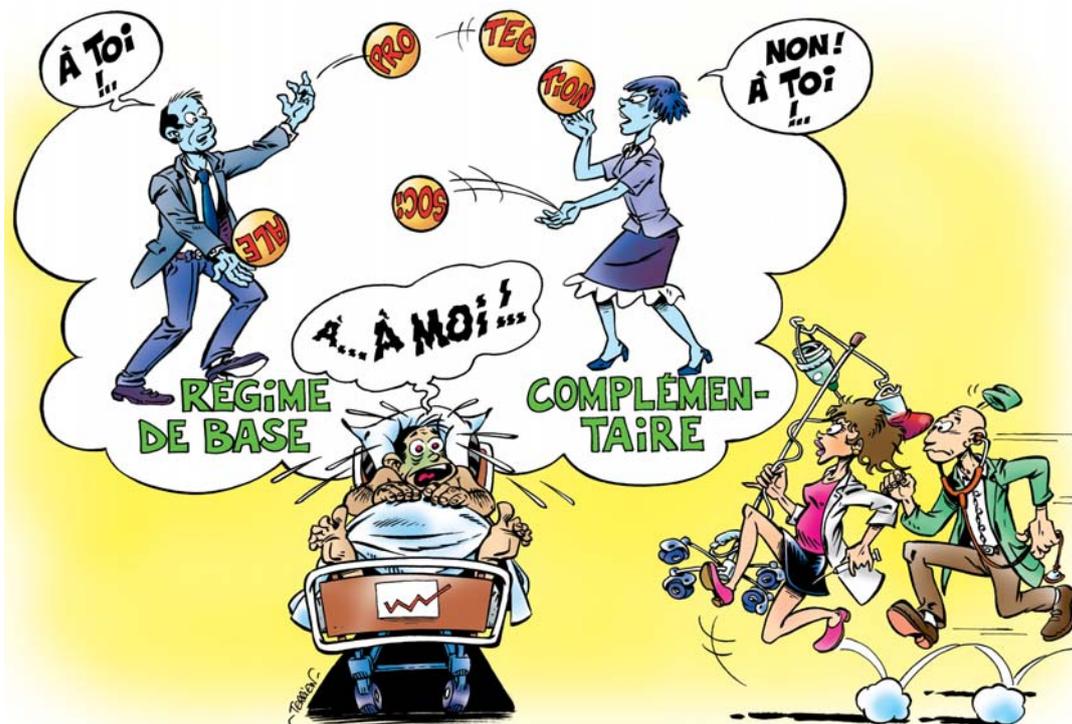
9h50 **Table ronde**

- **Jean-Jacques Marete**, *Directeur général Arrco-Agirc*
- **Paul Grasset**, *Directeur général de Pro-BTP*
- **Daniel Lenoir**, *Directeur général de la Mutualité française*
- **Guillaume Sarkozy**, *Délégué général du groupe Malakoff Médéric*

11h30 **Débat avec les participants**

12h30 **Conclusion**

- **Marie-José Fleury**, *Fondatrice de l'Europe à la Une*



Le 21 juin 2009, l'**Ipse** aura accompli
20 ans d'engagement pour promouvoir
une protection sociale solidaire et non lucrative,
riche de valeurs, de novations et d'efficience.



Durant cette année 2009,
l'Ipse proposera à ses adhérents, partenaires
et à des publics intéressés un ensemble
de manifestations, traditionnelles pour certaines
et exceptionnelles quant aux autres
et ceci dans un contexte de crises, douloureuses
mais aussi propices à l'émergence
de perspectives renouvelant les valeurs de solidarité



LES 3 et 4 AVRIL à PRAGUE

Une délégation de membres et partenaires proches de l'Ipse, rencontrera les acteurs sociaux de Bohême Moravie et la Présidence tchèque du Conseil des Ministres Affaires Sociales de l'Union européenne.



LE 15 MAI à PARIS

Un symposium présentera les résultats des travaux réalisés par nos réseaux d'experts, proposés par notre Conseil d'orientation, sur l'impact des crises financière et économique pour la protection sociale en Europe.

LE 26 JUIN

à BRUXELLES

Vous serez invités, au sein des institutions européennes, pour célébrer ces 20 ans d'engagement, avec des personnalités marquantes de la construction européenne et de l'Europe sociale, des témoignages d'acteurs et expressions d'artistes en toute convivialité.



LES 31 AOUT et 1^{er} SEPTEMBRE

à STOCKHOLM

La XXXIV^{ème} Rencontre Ipse co-organisée avec nos partenaires suédois, autour du thème : Quel devenir pour la protection sociale complémentaire solidaire dans le marché des assurances de personnes ?



EN DECEMBRE à PARIS

Le 8^{ème} Colloque Professionnel Ipse, toujours sur le devenir du secteur non lucratif de la protection sociale complémentaire, dans l'actualité de cette fin d'année prochaine.

